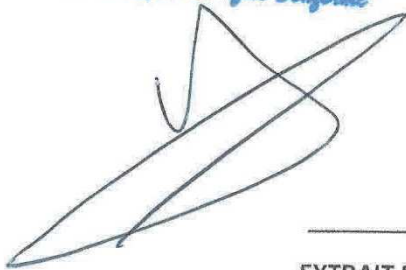


XIII)

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait procès-verbal : Modification dénomination sociale Ouest Assainissement Environnement à Ouest Inerte et Extrait K-bis

"Pour Copie Certifiée Conforme"



OUEST ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 502.500 Euros
Siège social : 190 rue Montjaret de Kerjégu
29200 BREST
511.853.301 R.C.S. BREST
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le trente septembre,

Monsieur Yannick MALLEJAC, demeurant à Loperhet (29470) – 8, rue Joseph Vigouroux,
associé unique de la société OUEST ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT, propriétaire de
l'intégralité des 7.500 parts sociales composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

[...]

DEUXIEME DÉCISION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter la suivante
à compter de ce jour : OUEST INERTE.

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui sera désormais
rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3. DENOMINATION

La dénomination sociale est : OUEST INERTE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

[...]

[...]

[...]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et
répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur Yannick MALLEJAC, associé unique

Greffes du Tribunal de Commerce de Brest

150 RUE ERNEST HEMINGWAY
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Code de vérification : C9Yi2IGkxO
<https://www.infogreffes.fr/controle>



N° de gestion 2009B00339

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 14 mars 2021**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	511 853 301 R.C.S. Brest
<i>Date d'immatriculation</i>	19/05/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	OUEST INERTE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	211 854,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	190 Rue Montjaret de Kerjégu 29200 Brest
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 18/05/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	MALLEJAC Yannick
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/05/1979 à Landerneau (29)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	66 Route du Veniec 29470 Loperhet

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	190 Rue Montjaret de Kerjégu 29200 Brest
<i>Nom commercial</i>	OUEST INERTE
<i>Enseigne</i>	OUEST INERTE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations liées à l'exploitation de carrières, au stockage et recyclage de déchets et matériaux inertes, au concassage et à l'exploitation de sédiments.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/03/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat d'un fonds artisanal
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	MALLEJAC Yannick
<i>Numéro unique d'identification</i>	453 361 677
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Capacités techniques et professionnelles du demandeur – PJ n°5



OUEST
INERTE

MATÉRIAUX INERTES

CAPACITÉS

TECHNIQUES ET

PROFESSIONNELLES

OUEST INERTE
190, rue Monjaret de Kerjégu – 29200 BREST
Tél : 07.86.70.88.76
E-mail : ouestinerte@gmail.com
SIRET : 511 853 301 00014

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Préambule	3
2. Capacités techniques.....	4
A. Moyens humains	4
B. Moyens matériels.....	4
3. Capacités professionnelles	8
A. Notre activité de concassage	8
B. Notre carrière	9
C. Nos I.S.D.I.	9
D. Nos réalisations diverses.....	10

1. Préambule

Notre entreprise, **Ouest Inerte**, a été créée par M. Malléjac Yannick et découle d'une restructuration d'entreprise opérée en 2020 dans un but de séparation des activités.

Initialement spécialisée dans le domaine de l'assainissement non-collectif avec **Ouest Assainissement Environnement** depuis 2003 en proposant tous types de travaux de vidange et d'hydrocurage à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers, et en exploitant sa propre ICPE de valorisation des matières de vidange sur la commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h, notre entreprise a, depuis une dizaine d'année, diversifié son activité et développé des compétences dans différentes activités liées à « l'inerte » (I.S.D.I, carrière, concassage, valorisation de matériaux inertes).

Aujourd'hui, **Ouest Inerte** est une entité à part entière proposant ses services dans tout le Finistère et spécialisée dans les activités de **collecte, de transport, de valorisation et d'élimination de matériaux inertes**.

2. Capacités techniques

A. Moyens humains

Notre entreprise se compose aujourd'hui de :

- 16 **chauffeurs-opérateurs** de terrain qualifiés ;
- 3 **employés de bureau** pour les diverses tâches administratives et réglementaires.

B. Moyens matériels

Pour mener à bien l'ensemble de nos prestations, notre entreprise dispose des matériels suivants :

- 5 x **Semi-remorques** : tracteur Man, benne Fruehauf, 44 tonnes
- 1 x **Camion 8x4 Ampliroll**



- 4 x **Tracteurs remorques** : tracteur Deutz, remorque Rolland, 18 à 21 tonnes, homologué 40 km/h



- 1 x **Porte-engins** : 100 tonnes
- 1 x **Bull pousseur Liebherr 734** : 21 tonnes, lame orientable 4 m



- 1 x Chargeuse Liebherr 556 : 23 tonnes, godet 3,5 m³, pneus pleins, avec peson
- 1 x Chargeuse Hyundai HI770-9A : 25 tonnes, godet 4 m³, pneus pleins, avec peson



- 1 x Crible Keestrack Novum : 27 tonnes



- 1 x Concasseur Powerscreen Premiertrack 400X : 55 tonnes, ouverture à mâchoire 1100 x 700 mm



- 1 x Pelle JCB 210 : 22 tonnes
- 2 x Pelles JCB 240 : 24 tonnes



Ouest Inerte est également doté d'un **BRH** de 2,4 tonnes, d'une **dent excentrique** de 2,4 tonnes, d'un **croc à béton** de 2,2 tonnes et d'une **pince de tri**.

3. Capacités professionnelles

A. Notre activité de concassage

Dans un souci **d'économie des ressources naturelles** et afin de **réduire les volumes de stockage des déchets inertes**, Ouest Inerte s'est spécialisé dans la **transformation et la valorisation** de matériaux issus du BTP en **recyclant du béton et des produits de déconstruction** par **concassage** sur ses sites de Plougastel-Daoulas et de Plogonnec.

En outre, notre entreprise est également en capacité de proposer des matériaux naturels provenant de sa propre carrière et nos machines nous permettent de concasser du caillou et du béton entre 0 et 900 mm afin d'en ressortir différentes graves de calibre : 0/80 mm, 0/31,5 mm, 40/100 mm, ...etc...

Sur nos propres sites, les graves sont contrôlés par un laboratoire indépendant (CEREMA) et sont homologuées pour une réutilisation sous voirie.

Ouest Inerte propose également des prestations de **concassage in situ** pour le compte de nombreux clients tels que : Marc, Kerleroux, Eurovia, Charier TP, Lessard TP ...etc... que cela soit en carrière ou pour le **recyclage de bétons et de produits de déconstruction**.

Au préalable, notre entreprise peut bien entendu se charger de la préparation des différents matériaux à l'aide : d'un BRH, d'une dent excentrique, d'un croc à béton et d'une pince de tri.



B. Notre carrière

Depuis 2018, Ouest Inerte exploite sa propre **carrière** de Plessis-Rubihan à Plogonnec afin de proposer à ses clients des **graves naturelles**.

En outre, notre entreprise dispose de l'autorisation de comblement par des **matériaux inertes** pour la remise en état du site à l'issue de l'exploitation de cette dernière.



C. Nos I.S.D.I.

Depuis 2010 (et depuis 2006 concernant les C.E.T. de classe 3), notre entreprise s'est également spécialisée dans la collecte, le transport et le stockage de matériaux inertes afin de proposer un exutoire ultime aux collectivités et aux entreprises du BTP pour leurs **déchets inertes** ne pouvant être réutilisés et/ou revalorisés, en exploitant plusieurs **Installations de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.)** dans le Finistère :

- I.S.D.I. de « Kervern » à Plougastel-Daoulas ;
- I.S.D.I. du « Stum » au Faou.



D. Nos réalisations diverses

Toujours dans un cadre de **valorisation de déblais inertes**, et en partenariat avec la mairie de Plougastel-Daoulas, Brest Métropole et la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (D.I.R.O.), Ouest Inerte a également réalisé plusieurs **merlons antibruit** au cours de ces 5 dernières années à proximité immédiate de la RN165 (dont 1 actuellement en cours).

Pour tout complément d'information,
nous restons à votre disposition
et sommes joignables au 07.86.70.88.76

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

AIFF-A

L'organisme de formation CEFICEM atteste que

Monsieur Yannick MALLEJAC

a suivi l'ensemble de l'action de formation suivante :

Environnement et règles d'exploitation des ISDI (6460)

qui s'est tenue le **4 septembre 2020**

soit une durée de formation de **7,0 heures**

■ NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différentes catégories de déchets et leur destination
- Identifier les textes réglementaires en vigueur et les principaux interlocuteurs
- Décrire les principes de fonctionnement d'une installation de stockage de déchets inertes
- Effectuer un diagnostic de fonctionnement d'un site et élaborer un plan d'actions

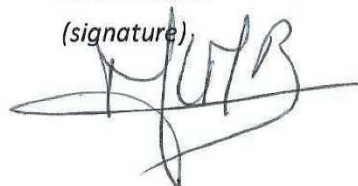
■ RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Les objectifs pédagogiques *ci-dessus* ont été atteints.

Fait à BREST le 4 septembre 2020

Le formateur

(signature)



Nicolas PADBERG

Directeur de CEFICEM



Ceficem
23 rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. 01 73 04 31 10
Fax 01 73 04 31 11

Dans votre intérêt, conservez cette attestation sans limitation de durée. Si vous êtes en possession d'un passeport orientation et formation, vous pouvez y annexer le présent document.

CEFICEM

23 rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. : 01 73 04 31 10 - Fax : 01 73 04 31 11

www.ceficem.fr - contact@ceficem.fr

Association loi 1901 - N° déclaration : 11 75 51797 75 - N° SIRET : 305 240 681 00166 - Code APE 8559A

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

L'organisme de formation CEFICEM atteste que

Monsieur Erwan LE ROUX

a suivi l'ensemble de l'action de formation suivante :

Environnement et règles d'exploitation des ISDI (6460)

qui s'est tenue le **4 septembre 2020**

soit une durée de formation de **7,0 heures**

■ NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différentes catégories de déchets et leur destination
- Identifier les textes réglementaires en vigueur et les principaux interlocuteurs
- Décrire les principes de fonctionnement d'une installation de stockage de déchets inertes
- Effectuer un diagnostic de fonctionnement d'un site et élaborer un plan d'actions

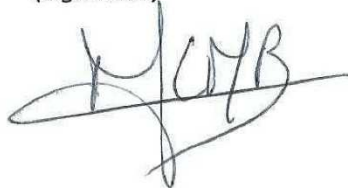
■ RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Les objectifs pédagogiques *ci-dessus* ont été atteints.

Fait à BREST le 4 septembre 2020

Le formateur

(signature)



Nicolas PADBERG

Directeur de CEFICEM



Ceficem
23 rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. 01 73 04 31 10
Fax 01 73 04 31 11

Dans votre intérêt, conservez cette attestation sans limitation de durée. Si vous êtes en possession d'un passeport orientation et formation, vous pouvez y annexer le présent document.

CEFICEM

23 rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. : 01 73 04 31 10 - Fax : 01 73 04 31 11

www.ceficem.fr - contact@ceficem.fr

Association loi 1901 - N° déclaration : 11 75 51797 75 - N° SIRET : 305 240 681 00166 - Code APE 8559A

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION



AIFF-A

L'organisme de formation CEFICEM atteste que

Monsieur Stéphane LEON

a suivi l'ensemble de l'action de formation suivante :

Environnement et règles d'exploitation des ISDI (6460)

qui s'est tenue le **4 septembre 2020**

soit une durée de formation de **7,0 heures**

■ NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différentes catégories de déchets et leur destination
- Identifier les textes réglementaires en vigueur et les principaux interlocuteurs
- Décrire les principes de fonctionnement d'une installation de stockage de déchets inertes
- Effectuer un diagnostic de fonctionnement d'un site et élaborer un plan d'actions

■ RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les objectifs pédagogiques *ci-dessus* ont été atteints.

Fait à BREST le 4 septembre 2020

Le formateur

(signature)

Nicolas PADBERG

Directeur de CEFICEM

Ceficem
23 rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. 01 73 04 31 10
Fax 01 73 04 31 11

Dans votre intérêt, conservez cette attestation sans limitation de durée. Si vous êtes en possession d'un passeport orientation et formation, vous pouvez y annexer le présent document.

CEFICEM

23 rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. : 01 73 04 31 10 - Fax : 01 73 04 31 11

www.ceficem.fr - contact@ceficem.fr

Association loi 1901 - N° déclaration : 11 75 51797 75 - N° SIRET : 305 240 681 00166 - Code APE 8559A

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION



AIFF-A

L'organisme de formation CEFICEM atteste que

Monsieur Florian BERNARD

a suivi l'ensemble de l'action de formation suivante :

Environnement et règles d'exploitation des ISDI (6460)

qui s'est tenue le **4 septembre 2020**

soit une durée de formation de **7,0 heures**

■ NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différentes catégories de déchets et leur destination
- Identifier les textes réglementaires en vigueur et les principaux interlocuteurs
- Décrire les principes de fonctionnement d'une installation de stockage de déchets inertes
- Effectuer un diagnostic de fonctionnement d'un site et élaborer un plan d'actions

■ RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les objectifs pédagogiques *ci-dessus* ont été atteints.

Fait à BREST le 4 septembre 2020

Le formateur

(signature)

Nicolas PADBERG

Directeur de CEFICEM

Ceficem
23 rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. 01 73 04 31 10
Fax 01 73 04 31 11

Dans votre intérêt, conservez cette attestation sans limitation de durée. Si vous êtes en possession d'un passeport orientation et formation, vous pouvez y annexer le présent document.

CEFICEM

23 rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. : 01 73 04 31 10 - Fax : 01 73 04 31 11

www.ceficem.fr - contact@ceficem.fr

Association loi 1901 - N° déclaration : 11 75 51797 75 - N° SIRET : 305 240 681 00166 - Code APE 8559A

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION



AIFF-A

L'organisme de formation CEFICEM atteste que

Monsieur Peter BOONEMMER

a suivi l'ensemble de l'action de formation suivante :

Environnement et règles d'exploitation des ISDI (6460)

qui s'est tenue le **4 septembre 2020**

soit une durée de formation de **7,0 heures**

■ NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différentes catégories de déchets et leur destination
- Identifier les textes réglementaires en vigueur et les principaux interlocuteurs
- Décrire les principes de fonctionnement d'une installation de stockage de déchets inertes
- Effectuer un diagnostic de fonctionnement d'un site et élaborer un plan d'actions

■ RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les objectifs pédagogiques *ci-dessus* ont été atteints.

Fait à BREST le 4 septembre 2020

Le formateur

(signature)

Nicolas PADBERG

Directeur de CEFICEM

Ceficem
23 rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. 01 73 04 31 10
Fax 01 73 04 31 11

Dans votre intérêt, conservez cette attestation sans limitation de durée. Si vous êtes en possession d'un passeport orientation et formation, vous pouvez y annexer le présent document.

CEFICEM

23 rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. : 01 73 04 31 10 - Fax : 01 73 04 31 11

www.ceficem.fr - contact@ceficem.fr

Association loi 1901 - N° déclaration : 11 75 51797 75 - N° SIRET : 305 240 681 00166 - Code APE 8559A

Arrêté préfectoraux concernant l'activité exercée par Ouest Inerte :

La société Ouest Inerte a obtenu les arrêtés préfectoraux suivants :

- ISDI "Kervern" à Plougastel-Daoulas : A.P. n°2009-0731 du 18 mai 2009 ;
- ISDI "Le Stum" au Faou : A.P. n°2013070-0002 du 11 mars 2013 ;
- Carrière "Plessis-Rubihan" à Plogonnec : A.P. n°16/11/AI du 7 juillet 2011 (avec arrêté complémentaire du 10 décembre 2018 concernant le changement d'exploitant).

Annexe 3 : Capacités financières du demandeur – PJ n°5

1. Attestation de l'expert-comptable :



30 TER AVENUE DU BARON LACROSSE 29804 BREST CEDEX 9
T. 02 98 80 15 85 brest@sofico-conseil.fr

N/ réf : GM/NF

ATTESTATION

Je soussigné(e) Michel GOURITEN, Expert-comptable, à BREST CEDEX 9 (29804) 30 TER AVENUE DU BARON LACROSSE faisant suite à une demande d'attestation de votre bureau d'étude pour le montage d'un dossier d'enregistrement IDSI

Atteste que :

Les capitaux propres de la SA OUEST ASSAINIEMENT AU 31.12.2019 s'élèvent à 926 272 €

La trésorerie de la SA OUEST ASSAINIEMENT AU 31.12.2019 s'élève à 352 574 €

Pour valoir ce que de droit.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

La délivrance de la présente attestation n'emporte aucune obligation ou responsabilité financière pour notre établissement.

Fait à BREST CEDEX 9, le 8/09/2020.

Michel GOURITEN
Expert-comptable

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name and title.

2. Bilans comptables de la société sur les trois derniers exercices :

In Extenso

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	50 000		50 000	50 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	210 939	193 746	17 192	37 277
Installations tech., matériels et outillages industriels	607 744	498 601	109 143	175 609
Autres immobilisations corporelles	2 304 262	1 156 696	1 147 566	750 290
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	4 600
(1)	3 175 035	1 849 043	1 325 993	1 017 868
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	514 309	5 852	508 458	430 730
Autres	33 607		33 607	79 236
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	20 000		20 000	20 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	332 412		332 412	131 671
Charges constatées d'avance	42 295		42 295	57 677
(2)	942 624	5 852	936 772	719 314
Frais d'émission d'emprunts à étaler (3)				
Primes de remboursement des obligations (4)				
Ecart de conversion actif (5)				
Total général (1 à 5)	4 117 659	1 854 895	2 262 764	1 737 182

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 7 500	7 500	7 500
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	750	750
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	424 043	412 748
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	152 347	11 325
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
(1)	584 639	432 323
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
(1 bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
(2)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 100 739	831 193
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305 402	161 285
Dettes fiscales et sociales	265 984	305 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 000	6 550
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
(3)	1 678 125	1 304 859
Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1 à 5)	2 262 764	1 737 182
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 322 278		2 322 278	1 812 049
Chiffre d'affaires Net	2 322 278		2 322 278	1 812 049
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			57 395	9 963
Autres produits			7 003	3 929
TOTAL (I)			2 386 675	1 825 941
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 780	14 864
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 272 487	862 334
Impôts, taxes et versements assimilés			18 693	17 519
Salaires et traitements			475 494	481 711
Charges sociales			104 548	113 631
Dotations aux amortissements sur immobilisations			380 433	328 796
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			5 852	35 158
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			132	132
TOTAL (II)			2 269 419	1 854 145
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			117 256	(28 205)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			106	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			106	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			14 004	13 555
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			14 004	13 555
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(13 899)	(13 555)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			103 358	(41 760)

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35 357	23 327
Sur opérations en capital	82 600	44 780
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	117 957	68 107
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	36 205	6 705
Sur opérations en capital	2 600	8 318
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	38 805	15 023
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	79 152	53 085
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 163	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 504 738	1 894 048
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 352 391	1 882 723
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	152 347	11 325
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	658	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	300 000		300 000	50 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	210 939	199 389	11 549	17 192
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	621 744	554 620	67 124	109 143
	Autres immobilisations corporelles	2 910 611	1 440 469	1 470 142	1 147 566
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	91		91	91	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	
TOTAL (II)	4 045 385	2 194 478	1 850 906	1 325 993	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	62 313		62 313	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	592 715	10 642	582 073	508 458
	Autres créances	86 593		86 593	34 550
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				20 000	
DISPONIBILITES	251 742		251 742	332 412	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	29 143		29 143	42 295
	TOTAL (III)	1 022 506	10 642	1 011 864	937 715
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 067 890	2 205 120	2 862 770	2 263 707	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

2 000

2 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	502 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	81 389	424 043
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	140 498	153 347
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	725 137	585 639
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 496 917	1 100 739
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364 496	305 402
	Dettes fiscales et sociales	275 768	265 927
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	452	6 000	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 137 633	1 678 068
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 862 770	2 263 707
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	140 498,03	153 346,91
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 279 016	1 678 068
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 758 288		2 758 288	2 322 278
	Montant net du chiffre d'affaires	2 758 288		2 758 288	2 322 278
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			30 666	57 395
	Autres produits			2 639	7 003
	Total des produits d'exploitation (1)			2 791 593	2 386 675
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements			14 303	11 780
	Variation de stock			(62 313)	
	Autres achats et charges externes			1 344 177	1 272 487
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 262	18 693
	Salaires et traitements			668 236	475 494
	Charges sociales du personnel			139 482	103 548
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			440 452	380 433
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			10 642	5 852
Dotations aux provisions					
Autres charges			20 078	132	
Total des charges d'exploitation (2)			2 603 319	2 268 419	
RESULTAT D'EXPLOITATION				188 274	118 256

Compte de Résultat Suite

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
RES ULTAT D'EXPLOITATION		188 274	118 256
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	294	106
	Total des produits financiers	294	106
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 413	14 004
	Total des charges financières	12 413	14 004
RES ULTAT FINANCIER		(12 119)	(13 899)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		176 155	104 358
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	48 949	117 957
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54 008	38 805
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(5 058)	79 152
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		30 599	30 163
TOTAL DES PRODUITS		2 840 837	2 504 738
TOTAL DES CHARGES		2 700 339	2 351 391
RES ULTAT DE L'EXERCICE		140 498	153 347

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	300 000		300 000	300 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	210 939	204 632	6 307	11 549
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	676 644	585 770	90 874	67 124
	Autres immobilisations corporelles	3 466 337	1 902 181	1 564 156	1 470 142
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	91		91	91	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	
TOTAL (II)		4 656 010	2 692 582	1 963 428	1 850 906
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	34 582		34 582	62 313
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	926 502	32 896	893 606	582 073
	Autres créances	59 036		59 036	86 593
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	352 574		352 574	251 742	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 043		10 043	29 143
	TOTAL (III)	1 382 737	32 896	1 349 841	1 011 864
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 038 747	2 725 478	3 313 269	2 862 770
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 000	2 000
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	502 500	502 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	221 887	81 389
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	201 134	140 498
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		926 272	725 137
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	86 240	
	Provisions pour charges		
Total des provisions		86 240	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 631 420	1 496 917
	Emprunts et dettes financières divers	132	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305 566	364 496
	Dettes fiscales et sociales	362 649	275 768
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	990	452	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		2 300 757	2 137 633
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 313 269	2 862 770
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		201 134,23	140 498,03
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 165 989	1 279 016
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

				31/12/2019	31/12/2018
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	400		400	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 327 817		3 327 817	2 758 288
	Montant net du chiffre d'affaires	3 328 217		3 328 217	2 758 288
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			44 106	30 666
	Autres produits			2 460	2 639
	Total des produits d'exploitation (1)				3 374 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			23 612	14 303
	Variation de stock			27 731	(62 313)
	Autres achats et charges externes			1 466 861	1 344 177
	Impôts, taxes et versements assimilés			34 344	28 262
	Salaires et traitements			741 390	668 236
	Charges sociales du personnel			177 374	139 482
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			498 104	440 452
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			32 896	10 642	
Dotations aux provisions			86 240		
Autres charges			12 916	20 078	
Total des charges d'exploitation (2)				3 101 468	2 603 319
RESULTAT D'EXPLOITATION				273 316	188 274

Compte de Résultat

Suite

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		273 316	188 274
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	294
Total des produits financiers		3	294
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 120	12 413
Total des charges financières		15 120	12 413
RESULTAT FINANCIER		(15 117)	(12 119)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		258 198	176 155
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		3 949 45 000
Total des produits exceptionnels			48 949
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(9 334)	7 024 46 984
Total des charges exceptionnelles		(9 334)	54 008
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 334	(5 058)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		66 398	30 599
TOTAL DES PRODUITS		3 374 786	2 840 837
TOTAL DES CHARGES		3 173 652	2 700 339
RESULTAT DE L'EXERCICE		201 134	140 498
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	250 000		250 000	300 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	40 195	40 195		6 307
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	565 095	297 315	267 781	90 874
	Autres immobilisations corporelles	2 300 615	1 238 579	1 062 036	1 564 156
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	91		91	91	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	
	TOTAL (II)	3 157 997	1 576 089	1 581 908	1 963 428
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	85 819		85 819	34 582
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 104 207	7 545	1 096 662	893 606
	Autres créances	252 785		252 785	59 036
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	283 610		283 610	352 574	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 041		7 041	10 043
	TOTAL (III)	1 733 462	7 545	1 725 917	1 349 841
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	4 891 459	1 583 634	3 307 825	3 313 269
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 000	2 000
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	211 854	502 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		221 887
	Report à nouveau	(830 660)	
	Résultat de l'exercice	1 222 722	201 134
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		604 665	926 272
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	14 400	86 240
	Provisions pour charges		
Total des provisions		14 400	86 240
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 532 724	1 631 420
	Emprunts et dettes financières divers		132
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 975	305 566
	Dettes fiscales et sociales	334 855	362 649
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	548 206	990	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		2 688 760	2 300 757
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 307 825	3 313 269
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 222 721,64	201 134,23
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 548 292	1 165 989
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

				31/12/2020	31/12/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				400
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 154 173		2 154 173	3 327 817
	Montant net du chiffre d'affaires	2 154 173		2 154 173	3 328 217
	Production stockée				
	Production immobilisée			70 000	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			225 111	44 106
	Autres produits			2 749	2 460
	Total des produits d'exploitation (1)				2 452 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			25 216	23 612
	Variation de stock			18 763	27 731
	Autres achats et charges externes			1 343 212	1 466 861
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 163	34 344
	Salaires et traitements			546 537	741 390
	Charges sociales du personnel			122 923	177 374
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			362 600	498 104
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				32 896
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				86 240	
Autres charges			1 669	12 916	
Total des charges d'exploitation (2)				2 445 084	3 101 468
RESULTAT D'EXPLOITATION				6 949	273 316

Compte de Résultat

Suite

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 949	273 316
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	3
	Total des produits financiers	1	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 448	15 120
	Total des charges financières	7 448	15 120
RESULTAT FINANCIER		(7 447)	(15 117)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOS		(498)	258 198
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 544 328	
	Total des produits exceptionnels	1 544 328	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 108 320 000	(9 334)
	Total des charges exceptionnelles	321 108	(9 334)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 223 220	9 334
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			66 398
TOTAL DES PRODUITS		3 996 362	3 374 786
TOTAL DES CHARGES		2 773 640	3 173 652
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 222 722	201 134
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

3. Cotation de la Banque de France



Banque de France
Service des Entreprises

Référence du courrier :
COTEJ/511853301

917432 1191 584
C90 1/ 1 1



QUEST ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT
M MALLEJAC YANNICK
190 RUE MONJARET DE KERJEGU
29200 BREST

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.



Le 06 juillet 2020

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Euro système, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation G4+**.


Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

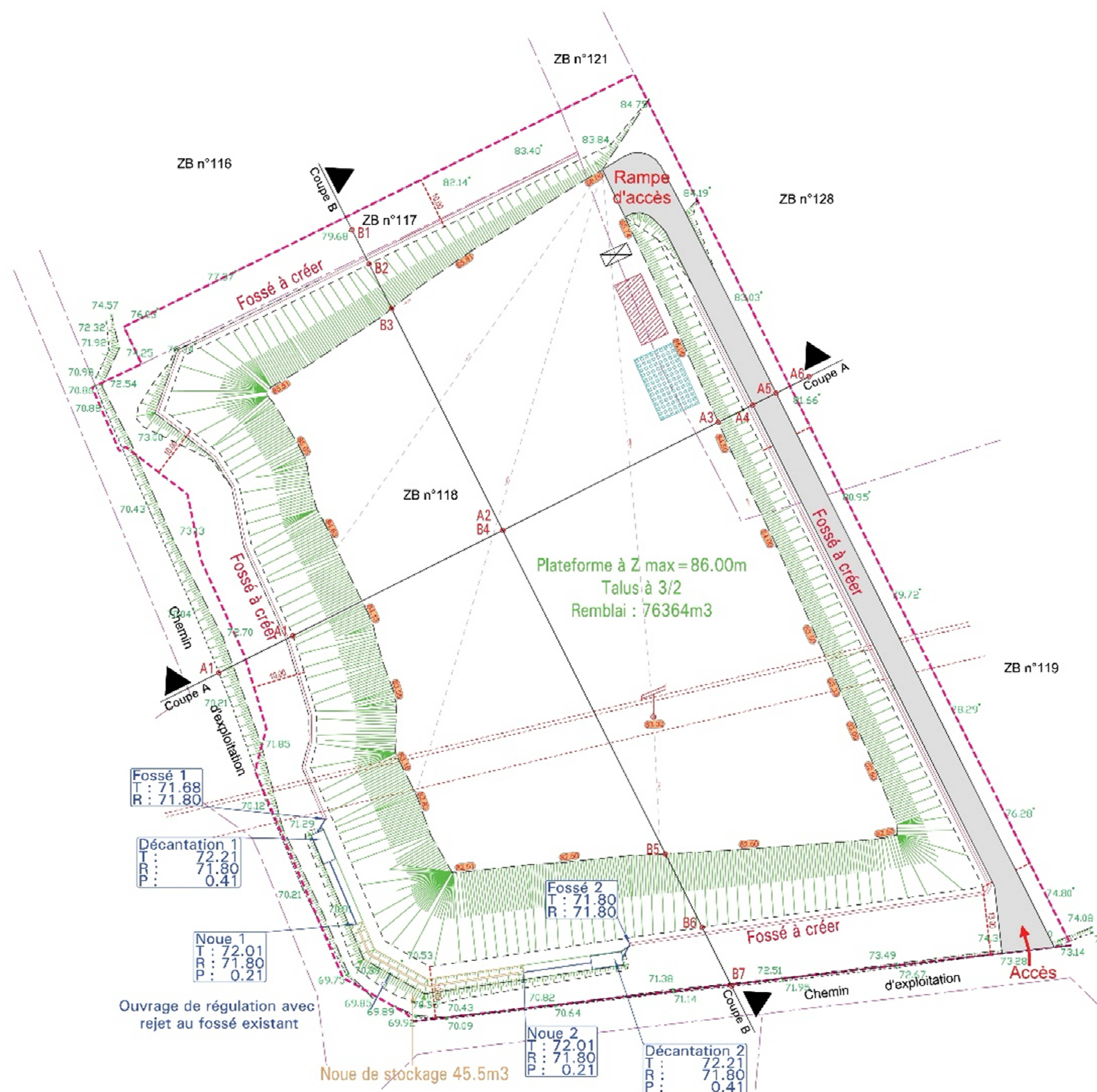
La cotation




Le Directeur,
Denis KERVELLA

Ref : CotEJsr0

Annexe 4 : Plan d'exploitation à l'échelle 1/1000



LEGENDE:

- 77.13' Point de niveau
- Talus
- Poteau EDF
- Application cadastrale (position approximative)
- Voie d'accès empierrée
- Aire de stockage des matériaux destinés à être recyclés 100m²
- Zone d'entreposage des bennes de tri
- Bungalow 5.5m x 2.5m
- 98.12 Niveau plateforme finie
- A2 Repère tabulation coupes

NOTA: Le nivellement est rattaché au système NGF par GPS.

Annexe 5 : Plan de phasage à l'échelle 1/700



LEGENDE:

--- Limite du site

— Application cadastrale

▬ Talus

▬ Remblaiement phase 1

▬ Remblaiement phase 2

⊥ Poteau EDF

▭ Voie d'accès empierrée

▭ Aire de stockage des matériaux destinés à être recyclés 100m²

▭ Zone d'entreposage des bennes de tri

▭ Bungalow 5.5m x 2.5m

○ 98.12 Niveau plateforme finie

Annexe 6 : Avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation – PJ n°8

Yannick MALLÉJAC
Penn Ar Reun
29590 PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERCH

OUEST INERTE
190, rue Monjaret de Kerjégu
29200 BREST

Objet : Projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.) au lieu-dit « Lestrévignon » à Landivisiau

Avis du propriétaire des terrains sur la remise en état du site

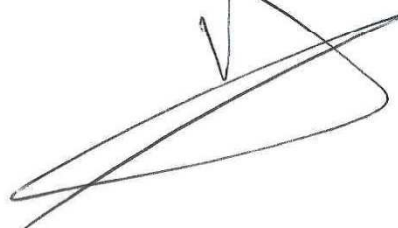
Je soussigné M. MALLÉJAC Yannick,

Agissant en tant que propriétaire des parcelles cadastrées section ZB n°117, 118 et 120 situées au lieu-dit « Lestrévignon » sur la commune de Landivisiau, déclare être en accord avec les éléments contenus dans le dossier de demande d'enregistrement d'une I.S.D.I. concernant les conditions de remise en état du site dans le cadre de la cessation définitive de l'activité à savoir un usage à vocation agricole des parcelles après :

- un nivellement du terrain afin d'adoucir les ruptures de pente et retrouver l'aspect vallonné du site,
- la mise en place d'une couverture de 50 cm de terre végétale,
- la végétalisation des pentes de l'exhaussement par des arbres,
- la plantation de ray-grass sur la plateforme.

A: pbugestel
Le: 2/04/21

Y. MALLÉJAC



Annexe 7 : Avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation – PJ n°9

DÉPARTEMENT
DU
FINISTÈRE

Landivisiau, le 15 septembre 2020



VILLE DE LANDIVISIAU

Le Maire à

Monsieur MALLEJAC
Ouest Assainissement Environnement
190 route Montjaret de Kerjégu
29200 BREST

Dossier suivi par : Matthieu ROBCIS
☎ 02.98.68.67.50.
courriel : landivisiau@ville-landivisiau.fr

Nos réf : ST/MR/NF/809

**Objet : projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.)
Lieu-dit « Lestrévignon »**

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 7 août dernier, concernant votre projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur les parcelles cadastrées section ZB n° 117, 118 et 120, situées au lieu-dit « Lestrévignon ».

Par la présente, je vous donne mon accord sur l'usage futur de ces parcelles, après leur exploitation d'une durée de 10 ans, qui sera à vocation agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**



Annexe 8 : Etat initial du site – reportage photographique



Figure 51 : entrée actuelle du site – à condamner



Figure 52 : vue du site depuis le point haut



Figure 53 : vue de la partie nord du site



Figure 54 : extérieur du site depuis le chemin d'exploitation qui longe la partie sud du site



Figure 55 : extérieur du site depuis le chemin d'exploitation qui longe la partie ouest du site

Commune de LANDIVISIAU (29400)
"Lestrévignon"

Ouest Inerte

Plan comparatif 1

Echelle:1/1000



Avant exhaussement :



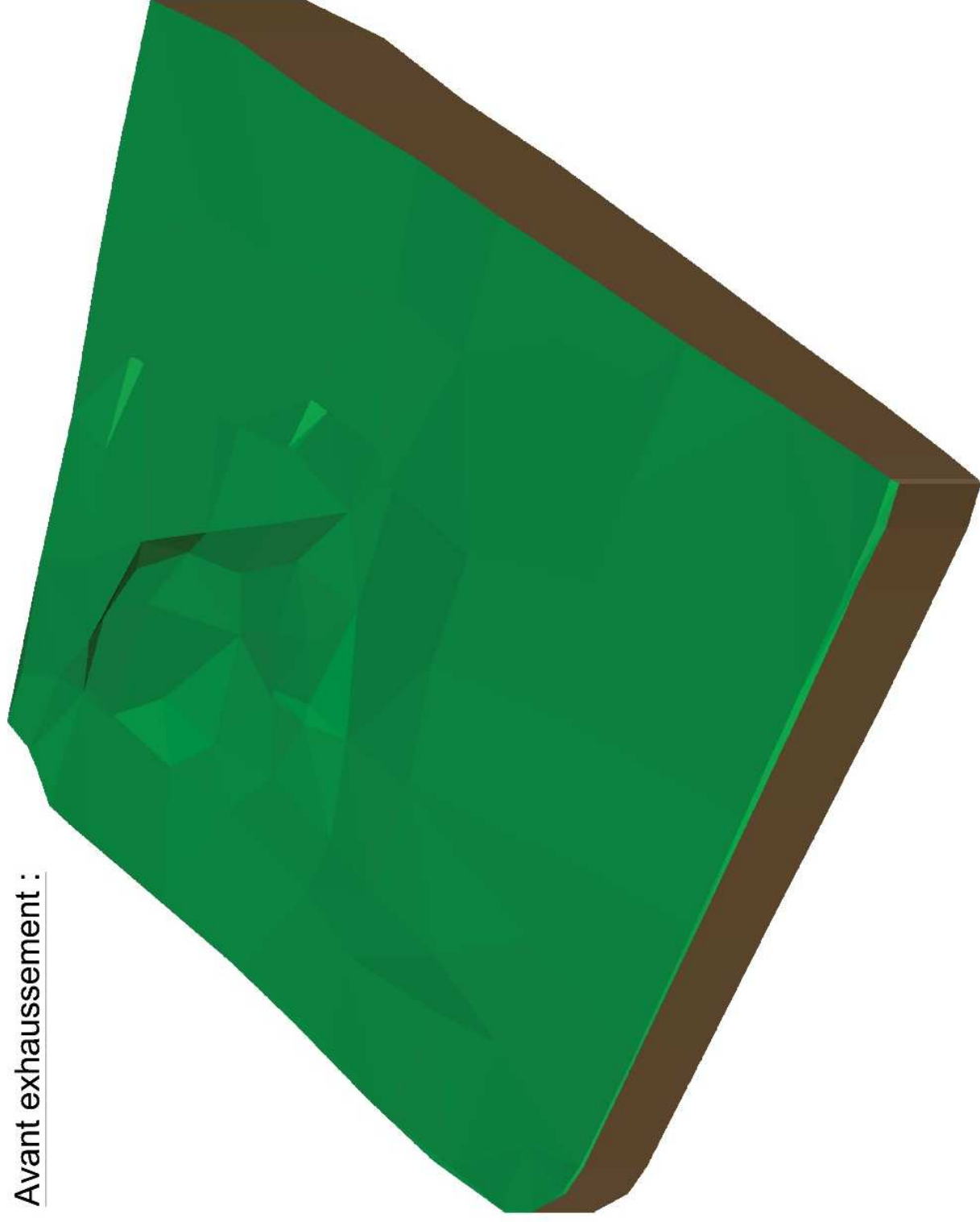
Après exhaussement :

Commune de LANDIVISIAU (29400)
"Lestrévignon"

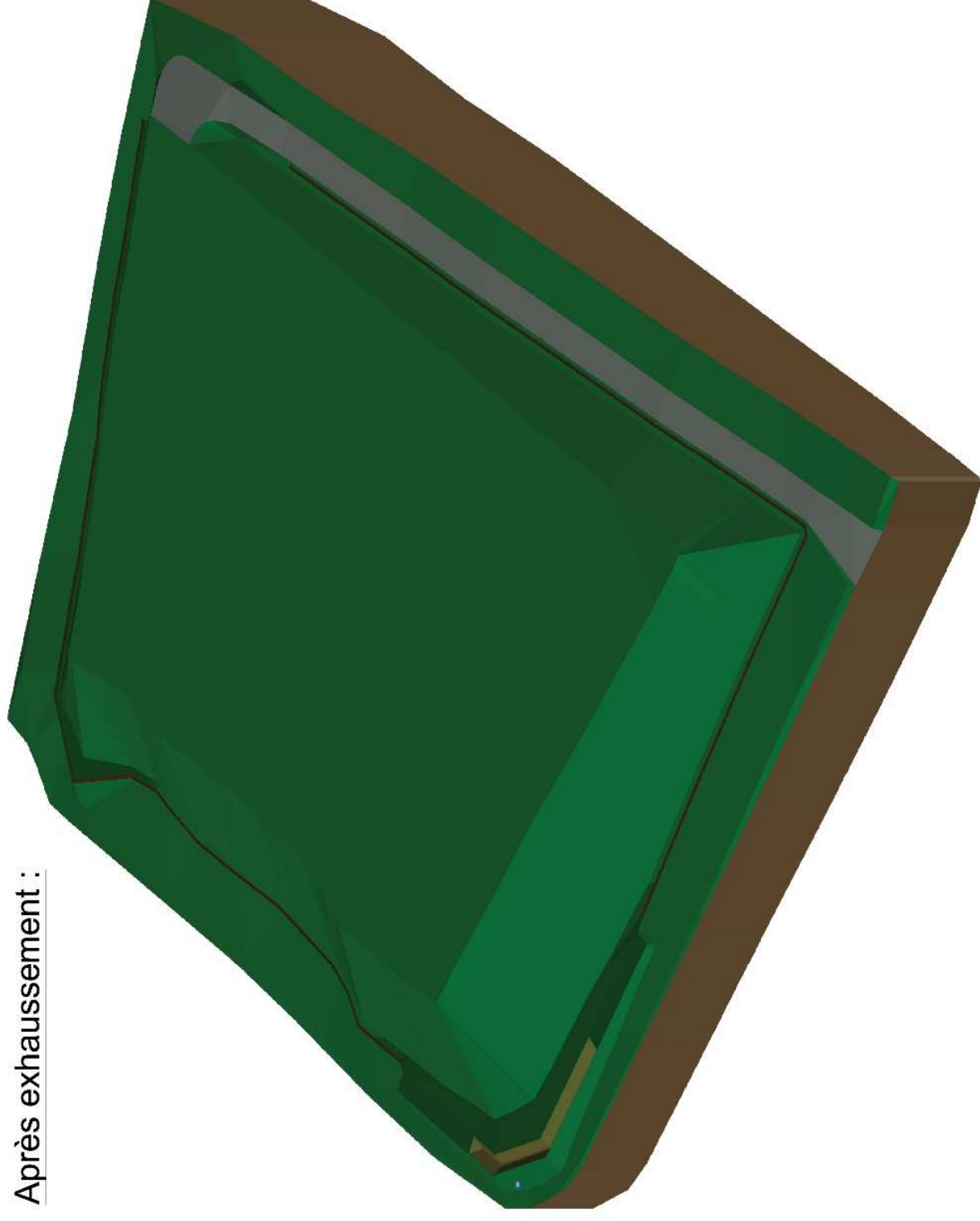
Ouest Inerte
Plan comparatif 2

Echelle:1/1000

Avant exhaussement :



Après exhaussement :



Annexe 10 : Calcul du volume de stockage des déchets inertes

COVADIS -VOLUME EXHAUSSEMENT

Nom du dessin : 16638-Projet2
Ecriture du listing le 06/05/2021 à 09:18:01

VOLUME TOTAL : Remblais = 76364 m³

Caractéristiques du contour d'emprise

Calque	PROJ PIED TALUS
Surface 2D	14087.85 m ²
Périmètre	489.69 m

Caractéristiques du premier état de terrain

Nom	TN
Nombre de faces	211
Altitude mini	69.750 m
Altitude maxi	84.750 m
Surface totale 2D	20537.51 m ²
Surface totale 3D	20945.29 m ²

Caractéristiques du second état de terrain

Nom	PROJ
Nombre de faces	200
Altitude mini	70.663 m
Altitude maxi	86.000 m
Surface totale 2D	14087.85 m ²
Surface totale 3D	15065.41 m ²

Résultats du calcul des cubatures pour passer du premier au second état

Surfaces 2D	:	
Avec remblais	:	14079.30 m ²
Avec déblais	:	4.53 m ²
Sans écart	:	4.02 m ²
Total	:	14087.85 m ²

Surfaces 3D (état 1)	:	
Avec remblais	:	14303.02 m ²
Avec déblais	:	4.61 m ²
Sans écart	:	4.03 m ²
Total	:	14311.66 m ²

Volumes	:	
Remblais	:	76363.936 m ³
Déblais	:	1.209 m ³
Total	:	76365.146 m ³

Surfaces 3D (état 2)	:	
Avec remblais	:	15055.34 m ²
Avec déblais	:	6.04 m ²
Sans écart	:	4.03 m ²
Total	:	15065.41 m ²

Annexe 11 : Servitude du réseau électrique aérien RTE



VOS REF M MALLEJAC Yannick

NOS REF LEI-ENV-CM-NTS-BRE-DG-20-00210

INTER-LOCUTEUR Dominique GUEVEL

TÉLÉPHONE 02 98 66 60 61

E-MAIL rte-bzh-environnement@rte-france.com

OUEST INERTE

190 Rue Montjaret de Kerjegu

29 200 BREST

OBJET **Projet d'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) à Landivisiau**

Quimper, le 7 mai 2021

Monsieur,

Vous nous avez informé de votre projet d'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) à Landivisiau, sur les parcelles ZB 117-118 et 120.

Nous vous confirmons que ce terrain est concerné par la **ligne électrique aérienne 63 000 / 90 000 Volts LANDERDEAU – LANDIVISIAU.**

Nous avons noté les cotes finales de l'exhaussement :

- à l'ouest : 82.96 m NGF (soit +10.14 m par rapport au TN situé à 72.82 m NGF) soit à + de 10,50 m du câble aérien RTE.
- au niveau du pylône : 83.00 m NGF (soit +6.40 m par rapport au TN situé à 76.60 m NGF) soit à + de 15,00 m du câble aérien RTE.
- à l'est : 83.33 m NGF (soit +5.20 m par rapport au TN situé à 78.13 m NGF) soit à + de 12.50 m du câble aérien RTE.

Au vu des éléments du dossier de demande d'autorisation que vous avez bien voulu nous communiquer, il s'avère que le **projet respecte la distance minimale, par rapport à l'ouvrage, prescrite par l'arrêté fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (dit «Arrêté technique»).**

Ces cotes finales seront aussi compatibles au retour de la parcelle en usage agricole après la mise à l'arrêt de l'exploitation.

PJ : plan du projet d'exhaussement/un extrait SIG/un profil en long/un document rappelant l'ensemble des dispositions du Code du travail précitées et des recommandations techniques visant à garantir la sécurité des personnes et préserver l'intégrité de notre ouvrage

CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
ZA de Kérouvois Sud – Ergué Gabéric
CS 15032 -29556 QUIMPER Cédex 9
TEL : 02.98.66.60.00 - FAX : 02.98.66.60.09

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com





Nous acceptons votre proposition de construction d'un mur en Stépoc armé de 200 mm d'épaisseur autour de notre poteau N° 54 sur la parcelle ZB 118. Ce mur devra être à 3.50 mètres de notre support.

Afin de permettre à nos équipe de travailler sur notre poteau, vous aménagerez une rampe d'accès d'une largeur 2 mètres avec une pente de 7 %. Le sol sera en béton grossier.

Une évacuation d'eau devra être prévue au pied de notre poteau.

Un accès libre à notre ouvrage doit être conservé en permanence pour RTE, nos équipes et celles des entrepreneurs accrédités par nous pouvant être amenées à intervenir à tout moment en camion ou nacelle, de jour comme de nuit, en vue de la surveillance, l'entretien ou la réparation de cet ouvrage. Comme convenu, vous nous transmettez le code du cadenas dès que vous aurez installé un portail pour empêcher toute intrusion durant l'exploitation.

Le mode opératoire de la construction du mur devra être communiqué à nos services, pour examen du maintien de la stabilité du pylône le temps des travaux.

Votre projet mobilisera de nombreux camions et autres engins de chantier aux abords de notre ouvrage. Il faudra en permanence respecter la zone de sécurité de 5 mètres autour de nos câbles électriques. Vous trouverez en PJ nos consignes de sécurité.

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

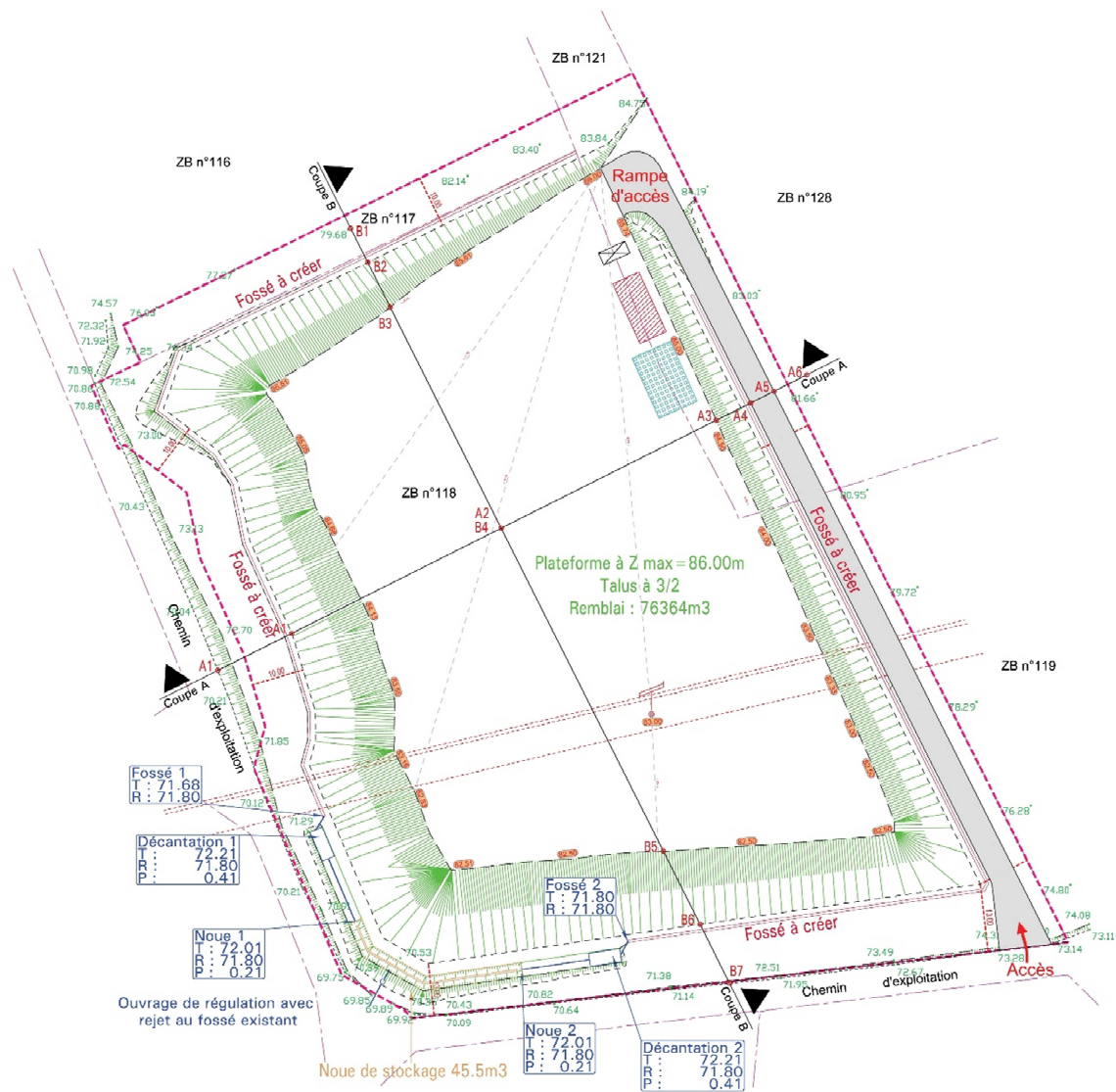
Le Directeur du GMR BRETAGNE

E. GUÉZENEC



Ouest Inerte Plan projet

Echelle:1/1000



LEGENDE:

- 77.13' Point de niveau
- Talus
- Poteau EDF
- Application cadastrale (position approximative)
- Voie d'accès empierrée
- Aire de stockage des matériaux destinés à être recyclés 100m²
- Zone d'entreposage des bennes de tri
- Bungalow 5.5m x 2.5m
- 98.12 Niveau plateforme finie
- A2 Repère tabulation coupes

NOTA: Le nivellement est rattaché au système NGF par GPS.

Communes
 No du support
 Type du support
 Type de chaînes
 Type de massif

44.37gr
 41
 S3F90T4R2
 4U1X1F10D/4U1X1F10D
 4.00x4.00x3.30
 Anti cascade

42
 S3F16T4R1
 4U111F10D
 2.30x2.30x2.80

43
 S3F25T4X
 4U111F10D
 2.70x2.70x3.30

44
 S3F25T4X
 4U111F10D
 2.70x2.70x3.30

41: parcelle D180

42: parcelle D432

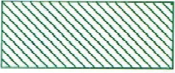
43: parcelle D477

44: parcelle ZK1

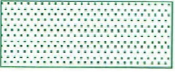


Bois classé

--- Limite de zone non cedificandi



Déboisement dans le layon existant



Déboisement Nouveau (conventionné)

Pot. 21m à G. 80.18
 Cote axe 78.99
 Pot. 17m à D. 79.37
 DCT 1Cable

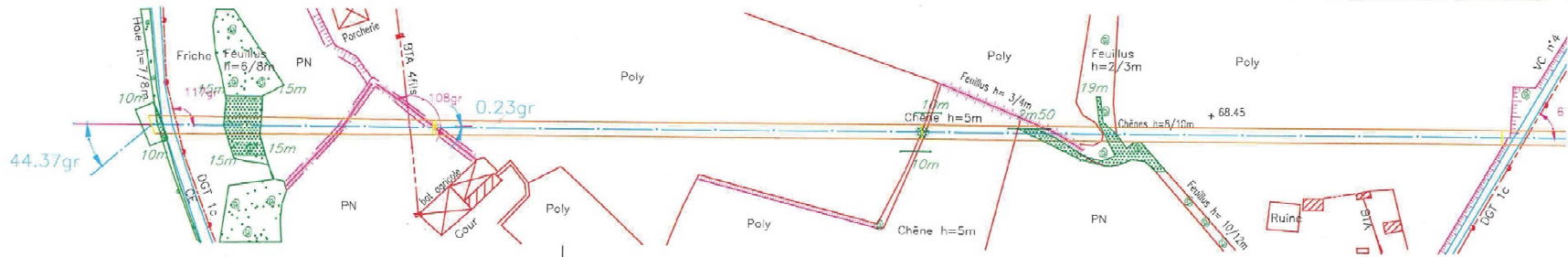
Pot. 46m à G. 89.09
 Fil 10 m à D. 85.07
 Fil sup axe 85.77
 Fil 10 m à D. 85.65
 Pot. 45m à D. 86.98
 BTA 4 Fil
 ECS Iroise

Pot. 15m à D. 75.40
 Cote axe 74.79
 Pot. 17m à G. 75.90
 DGT 1Cable

1/500
 1/2500

PLAN DE COMPARISON (NGF) 50m

Altitude du terrain	76.53	74.94	75.24	73.18	73.09	73.12	75.97	77.20	77.31	77.14	76.88	75.88	74.86	73.05	71.62	70.26	69.51	68.55	68.43	66.93	67.68	67.76	67.91	66.13	68.99	70.58	71.19	71.48	71.66	71.67																										
Distances partielles	36.42	18.97	39.10	36.94	46.64	24.85	44.18	42.67	43.49	30.04	30.64	25.59	22.68	20.69	23.95	16.96	15.61	28.81	34.77	25.96	21.35	36.32	36.30	12.00	14.36	14.36	14.36	14.36	14.36																											
Distances entre piquets	178.07																315.76										105.15										105.97																			
Numeros des piquets	K																2067										2068										2069										2070									
Distances entre pylones	145.56																249.36										297.79																													
Altitude des pylones/Parametre α 65°	76.53	1150																77.31	1170										70.26	1190										71.56																



Commune de BODILIS de

51
S3F40T4Y
4U1X1F10D/4U1X1F10D
3.90x3.90x3.30

52
S3F16T4X
4U11F10D
2.50x2.50x3.30

53
S3F16T4X
4U11F10D
2.80x2.80x3.30

54
S3F16T4Y
4U6K2F10D
2.20x2.20x3.30

55
S3F40T4R1
4U1X1F10D/4U1X1F10D
2.90x2.90x2.80
Anti cascade

51: parcelle ZA8

52: parcelle ZA54

53: parcelle ZA55

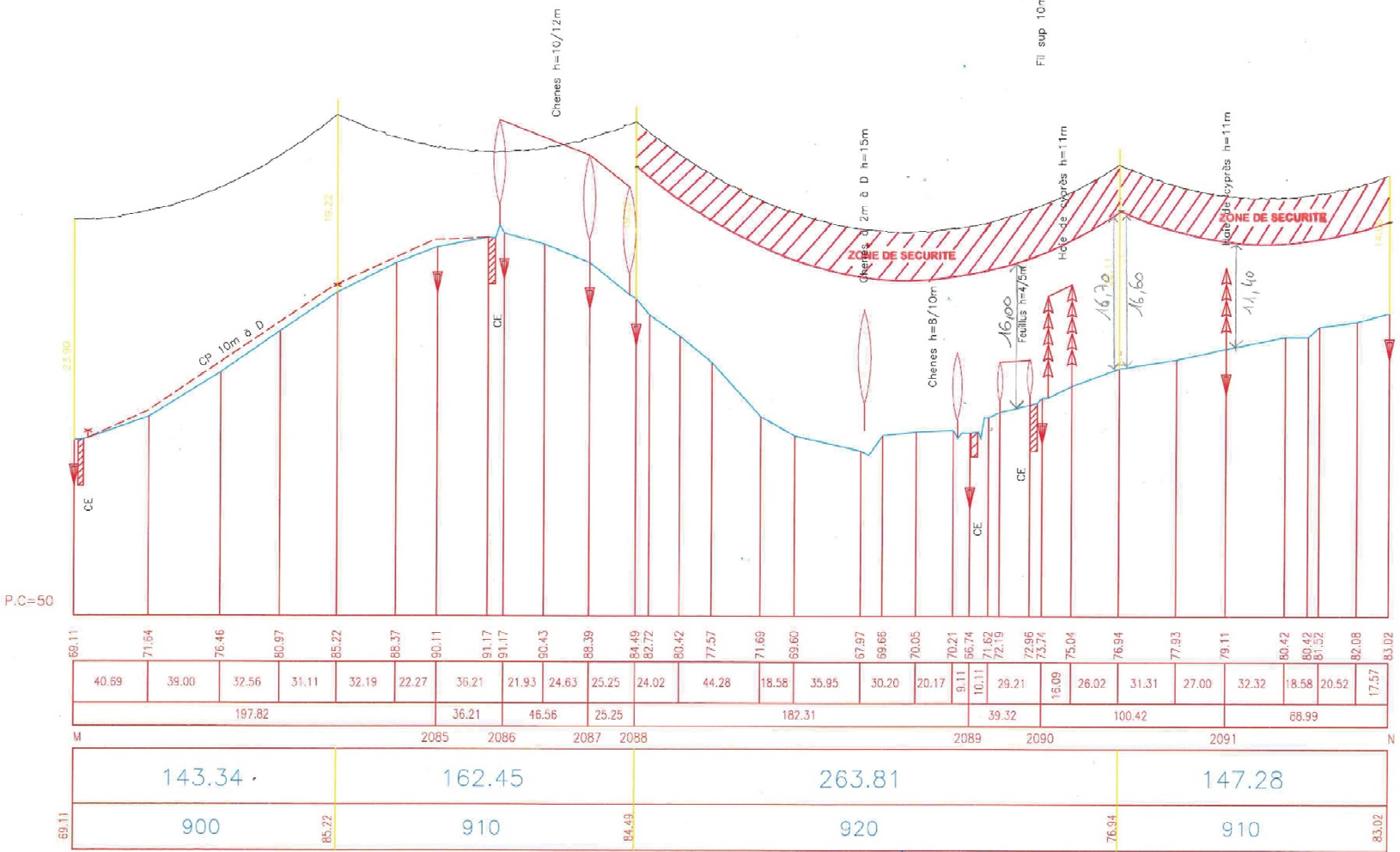
54: parcelle ZB118

55: parcelle ZB128

Pot 91m à G 87.27
Fil sup 10m à G 78.84
Fil sup axe 78.44
Fil sup 10m à D 78.24
Pot 88m à D 76.34
HTA 20Kv
File
EGS
Iro:se



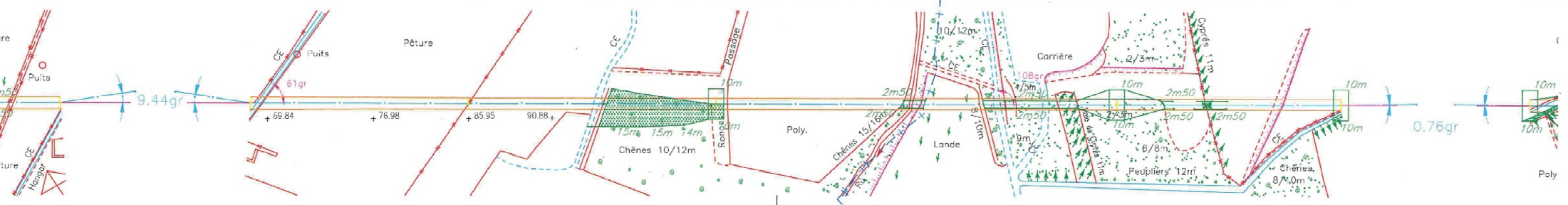
66.79	67.91	69.11
94	33.80	
16		
		M
		69.11



69.11	71.64	76.46	80.97	85.22	85.37	90.11	91.17	91.17	90.43	88.39	84.49	82.72	80.42	77.57	71.69	69.60	67.97	69.66	70.05	70.21	66.74	71.62	72.19	72.96	73.74	75.04	76.94	77.93	79.11	80.42	80.42	81.52	82.08	83.02									
40.69	39.00	32.56	31.11	32.19	22.27	36.21	21.93	24.63	25.25	24.02	44.28	18.58	35.95	30.20	20.17	9.11	10.11	29.21	16.09	26.02	31.31	27.00	32.32	18.58	20.52	17.57																	
197.82						36.21	46.56	25.25	182.31						39.32	100.42						68.99																					
2085						2086		2087		2088		2089						2090		2091																							
143.34						162.45						263.81						147.28																									
900						910		920		920						910		910																									



66.79	67.91	69.11
94	33.80	
16		
		N
		83.02





Annexe C : Documents joints au récépissé Travaux à proximité d'une LA



Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION ! DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,
- au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,
- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maître d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

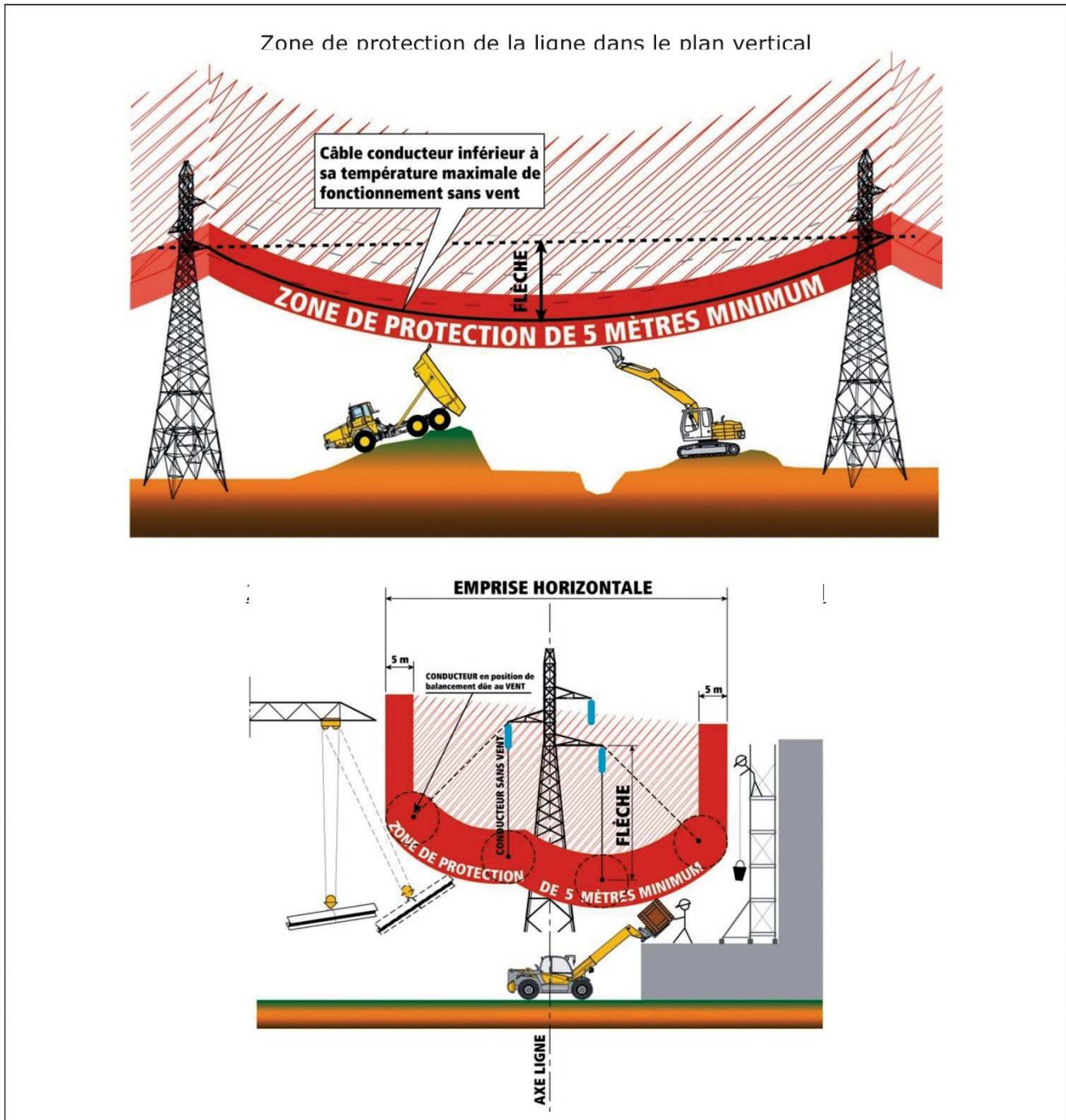
- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.



NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.



Annexe 12 : Document d'Acceptation Préalable



190, rue Monjaret de Kerjégu
29200 Brest
Tél : 07 86 70 88 76
E-mail : ouestinerter@gmail.com

**I.S.D.I. de Lestrévigon
LANDIVISIAU**

DOCUMENT D'ACCEPTATION PRÉALABLE DE DÉCHETS INERTES

N° 202 /
(réservé à Ouest Inerte)

(Remplir 1 D.A.P. par chantier et par code déchets)

1- PROVENANCE DES DÉCHETS (CHANTIER / SITE D'ORIGINE DES DÉCHETS INERTES)	
Nom du chantier :	
Adresse :	CP + Commune :

2- PRODUCTEUR DE DÉCHETS (PROPRIÉTAIRE / MAÎTRE D'OUVRAGE)	
Raison sociale :	Signature :
N° SIRET : Responsable :	
Adresse :	CP + Commune :
E-mail : Tél :	

3- DEMANDEUR (ENTREPRISE À FACTURER SI DIFFÉRENTE DU PRODUCTEUR DE DÉCHETS)	
Raison sociale :	Signature :
N° SIRET : Responsable :	
Adresse :	CP + Commune :
E-mail : Tél :	

4- TRANSPORTEUR (ANNEXER LES COORDONNÉES DES ÉVENTUELS TRANSPORTEURS SUPPLÉMENTAIRES)	
Raison sociale :	Signature :
N° SIRET : Responsable :	
Adresse :	CP + Commune :
E-mail : Tél :	

5- IDENTIFICATION DES DÉCHETS (LES DÉCHETS NE RESPECTANT PAS LA TYPOLOGIE ET LES RESTRICTIONS NE POURRONT PAS ÊTRE ACCEPTÉS)				
Origine	Code	Typologie	Restrictions	Tonnage estimé
Déchets du BTP	17 01 01	Béton	Ne provenant pas de sites contaminés, triés	
	17 01 02	Briques	Ne provenant pas de sites contaminés, triés	
	17 01 03	Tuiles et céramiques	Ne provenant pas de sites contaminés, triés	
	17 01 07	Mélange de béton, tuiles et céramiques	Ne provenant pas de sites contaminés, triés Ne contenant pas de substances dangereuses	
	17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtre	
	17 03 02	Mélange bitumeux	Ne provenant pas de sites contaminés, triés Ne contenant ni goudron, ni amiante Analyse amiante et HAP OBLIGATOIRE	
Déchets municipaux	20 02 02	Terres et cailloux	Ne provenant pas de sites contaminés Ne contenant pas de substances dangereuses À l'exclusion de terre végétale et de tourbe	
Provenant de procédés thermiques	10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique	
Déchets d'emballage	15 01 07	Emballage en verre	Triés	
Provenant d'installations de gestion de déchets	19 12 05	Verre	Triés	
Autre		Analyse du contenu total pour les paramètres définis à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 Analyse lixiviate OBLIGATOIRE		

6- ENGAGEMENT (À REMPLIR PAR LE PRODUCTEUR DE DÉCHETS)	
Je soussigné (nom et qualité du responsable)	Signature :
représentant de (producteur de déchets),	
que les déchets ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles et autorise Ouest Inerte, si les matériaux apportés ne répondent pas aux spécifications de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 à :	
1- évacuer immédiatement les matériaux vers les filières adaptés À MES FRAIS ;	
2- procéder au traitement de la zone touchée par une éventuelle pollution due à l'arrivée de ces matériaux, toujours À MES FRAIS .	

7- ACCEPTATION DES DÉCHETS (CADRE RÉSERVÉ À OUEST INERTE)			
Code	Date	Heure	Tonnage admis
Tonnage total admis :			

Accepté **Refusé**

Motif (si refus) :

.....

Nouvelle destination :

.....

Responsable acceptation :

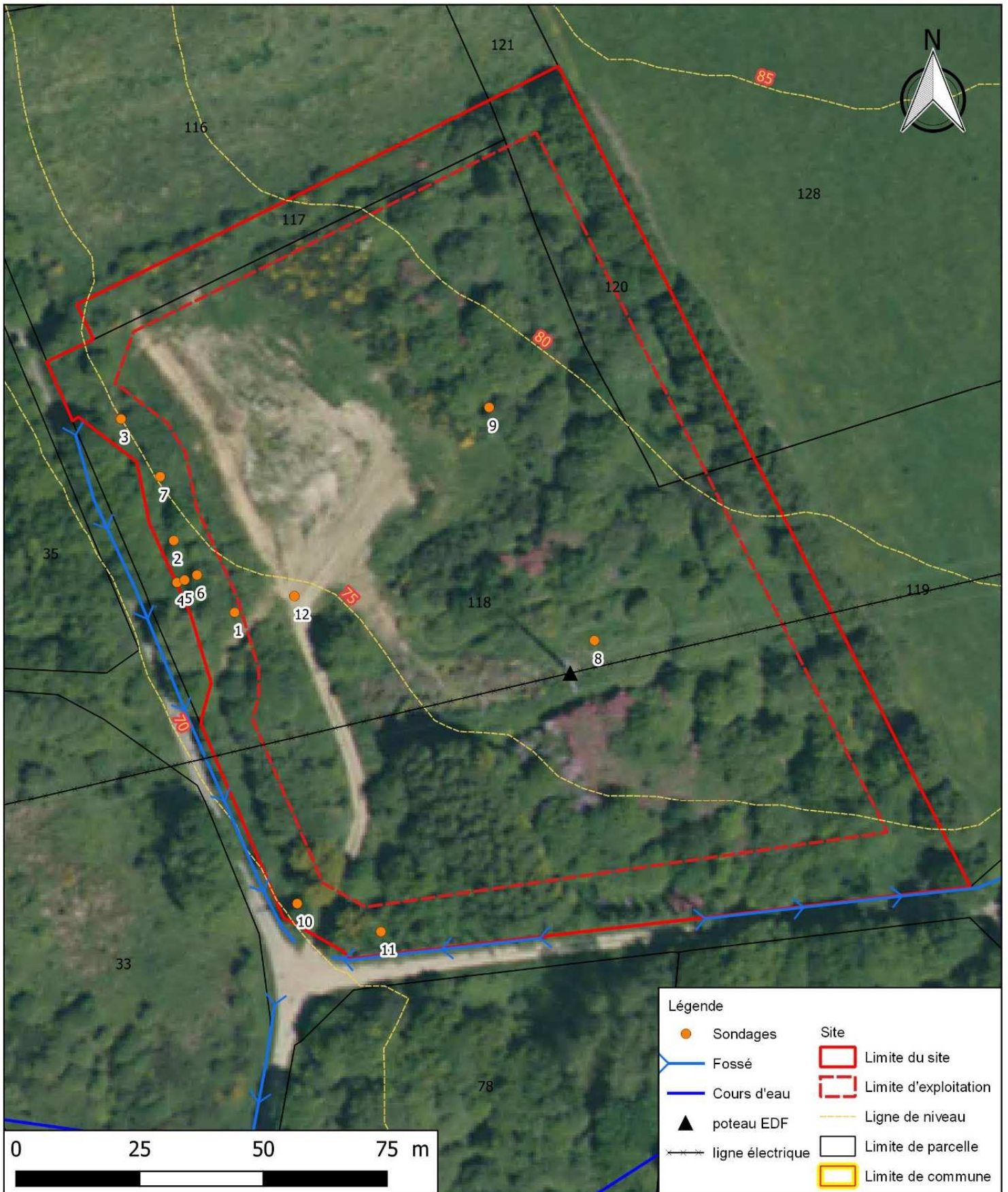
Signature :

Sondages au tractopelle :

Sondage	Sondage 11		Sondage 12	
Nature du sol	En place		En place	
Nature du substratum	Orthogneiss		Orthogneiss	
Profondeur atteinte / TN :	250 cm		200 cm	
Moyen utilisé :	Pelle mécanique		Pelle mécanique	
Raison de l'arrêt du sondage	Profondeur suffisante		Présence d'eau	
Conditions de mesure de la perméabilité (K) du sol (K) mesurée à 60 cm	Tests à niveau variable (infiltration de 20L en fond de fouille) réalisés à -0,60 m de profondeur K < 6 mm/h : imperméable			
Conclusions / commentaires	Sol très compact avec fortes traces d'hydromorphie à partir de 60 cm de profondeur		Sol compact présentant des traces d'hydromorphie à partir de 50 cm de profondeur	
Profondeur (cm) : TN	0	H N	0	H N
	-10	Epaisseur : 40 cm Couleur : Brun foncé Texture : Limoneux (non argileux) Compacité : Moyennement compacte Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Grumeleuse (miettes) Hydromorphie : Absence Nappe : Absence		Epaisseur : 50 cm Couleur : Brun foncé Texture : Limono-Argileux Compacité : Moyennement compacte Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Grumeleuse (miettes) Hydromorphie : Absence Nappe : Absence
	-20			
	-30			
	-40	Epaisseur : 20 cm Couleur : Brun clair - Blanc Texture : Argileux Compacité : Compacte / Collant Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Massive et continue Hydromorphie : Absence Nappe : Absence		Epaisseur : 150 cm Couleur : Brun clair - Blanc Texture : Argilo limoneux Compacité : Compacte / Collant Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Massive et continue Hydromorphie : Quelques traces Nappe : Absence
	-50			
	-60			
	-70			
	-80			
	-90	Epaisseur : 80 cm Couleur : Brun clair - Blanc Texture : Argileux Compacité : Compacte / Collant Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Massive et continue Hydromorphie : Prononcée Nappe : Absence		
	-100			
	-110			
	-120			
	-130			
	-140			
	-150	Epaisseur : 110 cm Couleur : Brun clair - Blanc Texture : Argileux Compacité : Très compacte Pierrosité : Faible : de 5 à 15% Structure : Massive et continue Hydromorphie : Prononcée Nappe : Absence		
	-160			
	-180			
	-190			
	-200			
	-210			Arrêt sondage Profondeur suffisante
	-220			
	-230			
	-240			
	-250	Arrêt sondage Profondeur suffisante		
	-260			

Nappe
 Hydromorphie

Localisation des sondages :



Annexe 14 : Expertise faune-flore-habitats

EXPERTISE FAUNE-FLORE-HABITATS

1 saison

Aménagement d'un site
de stockage ISDI

Lieu-dit Lestrévignon

LANDIVISIAU (29)



Dossier n° 5610560 - Avril 2021



QUEST INERTE
190 rue Montjaret de Kerjegu
29200 BREST

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE ET DE L'ETUDE	3
2. TRAME VERTE ET BLEUE ET RELATION AVEC LES AIRES PROTEGEES VOISINES	3
2.1 Les aires protégées voisines	3
2.2 Les trames vertes et bleues de l'aire d'étude	4
3. INVENTAIRES	5
3.1 Flore et Habitats	5
<i>Habitats recensés sur le site d'étude</i>	5
<i>Flore patrimoniale et invasive</i>	8
3.2 Faune	10
<i>Avifaune</i>	10
<i>Mammifères</i>	11
<i>Entomofaune</i>	11
<i>Gastéropode</i>	12



1. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE ET DE L'ETUDE

L'entreprise Ouest Inerte a missionné notre entreprise pour réaliser un passage d'inventaire naturaliste sur 3 parcelles (parcelle n°117, 118 et 120 section ZB) situées au lieu-dit Lestréviggon à Landivisiau, dans le cadre de son projet d'aménagement d'un site de stockage ISDI.

Le site d'étude a été visité au printemps, le 8 avril 2021, par temps sec et ensoleillé, avec une température moyenne de 10°C.

2. TRAME VERTE ET BLEUE ET RELATION AVEC LES AIRES PROTEGEES VOISINES

2.1 Les aires protégées voisines

La zone de projet est située à :

- 2,5 km du site Natura 2000 Rivière Elorn : FR5300024, directive "Habitats, faune, flore"



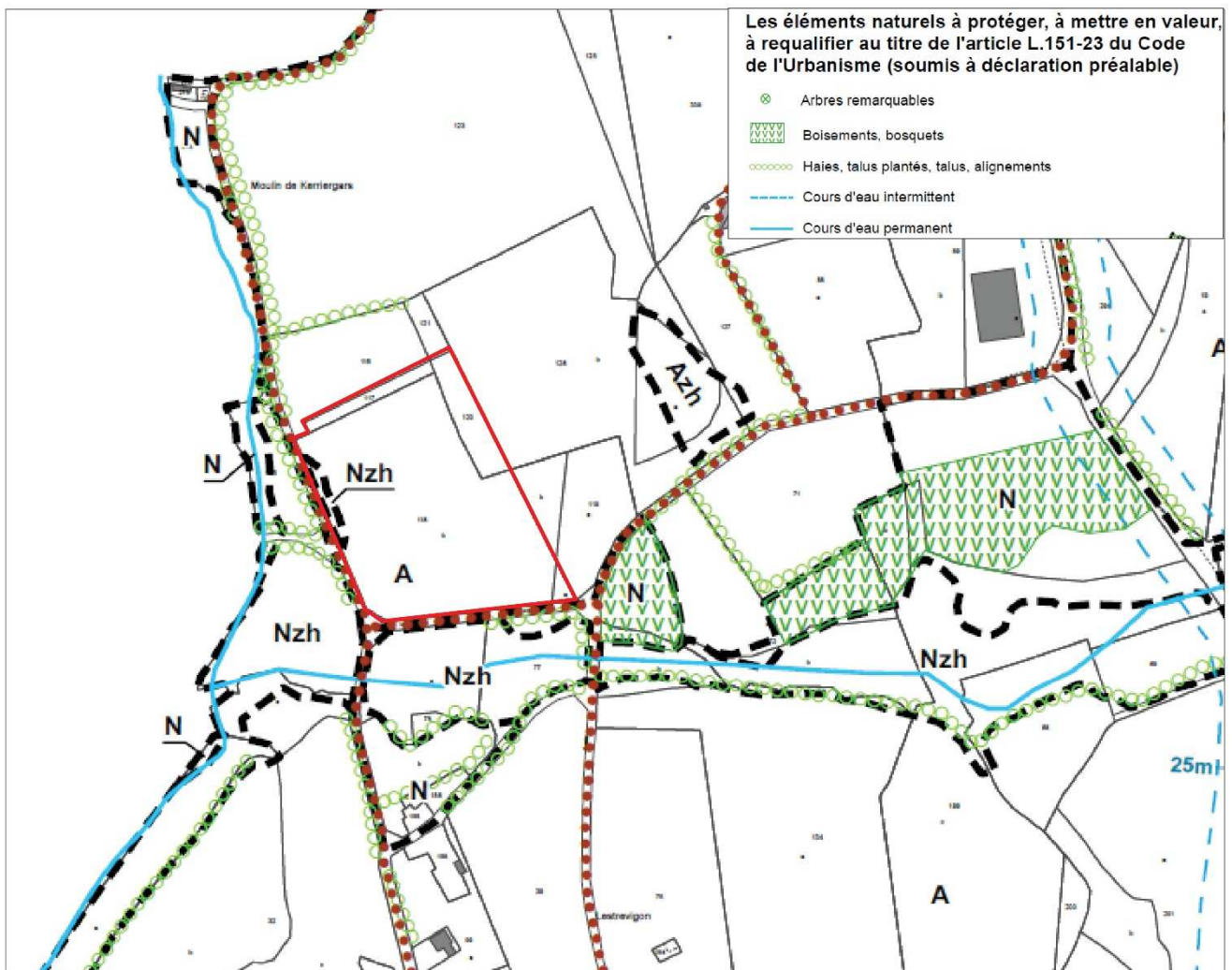
Figure 1 : Mesures de protection du patrimoine naturel à proximité du projet (carmen)



2.2 Les trames vertes et bleues de l'aire d'étude

Le PLU de Landivisiau approuvé en mars 2017 et révisé en décembre 2019 classe les parcelles d'étude en zone A (agricole) avec une petite bande en Nzh (zone naturelle identifiée en zone humides à protéger) en limite ouest.

Les zones humides et boisées bordant le ruisseau à l'ouest et au sud du projet constitue la trame verte et bleue de l'aire d'étude.



3. INVENTAIRES

3.1 Flore et Habitats

Habitats recensés sur le site d'étude

Le site d'étude est représenté par un complexe d'habitats à la fois bocager et anthropisé. Ce site autrefois boisé a été remanié en grande partie, conservant des linéaires boisés en limite de périmètre.

D'après le code Corine BIOTOPE le site d'étude comprend les habitats suivants :

- Un terrain vague (zone rudérale) recouvrant les 2/3 du périmètre, est caractérisé par une terre nue et défrichée, qui petit à petit est colonisée par des espèces rudérales (ronces, orties). Certains petits bosquets non défrichés émergent de cette terre nue.
En limite Est, une formation de Genêts à balai commence à recouvrir



- Des résidus de boisements caducifoliés sont conservés en limite du site d'étude. Ces boisements sont composés de chênes, châtaigniers, bouleaux. Des espèces invasives ont été répertoriées dans ces zones : Renouée du Japon, Laurier-palme, nombreux Rhododendrons.
Le boisement Est, est quant à lui envahit de lierre rampant n'apportant pas d'intérêt écologique en sous-bois.



- En limite Ouest, le boisement caducifolié est couplé à des formations de saules et des fourrés de prunelliers. Ceci rend cette zone attractive pour l'avifaune.



- La limite nord est fermée par des fourrés d'ajoncs, genêts à balais et ronciers.





HABITATS

- 31.8 Fourré à Prunelliers
- 31.8 Fourré d'Ajoncs et Roncier
- 31.84 Landes à Genêts
- 41 Forêts caducifoliées
- 84.3 Bosquets

- 87.2 Zone rudérale
- 31.62 Fourré de Saules

FLORE INVASIVE

- Laurier palme
- Renouée du Japon
- Rhododendron pontique



Figure 1 : Carte des habitats (ECR Environnement, avril 2021)

Aucune flore, ni habitat patrimonial, n'ont été répertoriés. Toutefois les habitats restent favorables à la faune, notamment à l'avifaune. Les boisements de chênes, châtaigniers, saules et fourré de prunelliers en limite du site d'étude offrent des gîtes et des zones d'alimentation.

Flore patrimoniale et invasive

➤ Flore patrimoniale

Aucune flore patrimoniale n'a été recensée lors de la visite de site au mois d'avril. Toutefois, nous rappelons que cette période (mois d'avril) n'est pas représentative d'un cycle biologique complet et donc de l'ensemble des espèces visibles sur une année.

➤ Flore invasive

Trois espèces à caractère invasif ont été recensées sur le site : le Rhododendron pontique, la Renouée du Japon et le Laurier-palme.

Tableau 1 : Liste des espèces invasives recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie invasive en région Bretagne (CBNB, 2016)
Laurier-palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	Espèce invasive avérée
Renouée du Japon	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Espèce invasive avérée
Rhododendron pontique	<i>Rhodendron ponticum</i>	Espèce invasive avérée



Renouée du Japon

Tableau 2 : Préconisations pour la suppression des invasives



Espèces Nom vernaculaire Nom scientifique	Catégorie invasive en Bretagne (CBNB, 2016)	Méthode de suppression
Laurier-cerise, Laurier-palme <i>Prunus laurocerasus</i>	IA1i Plante invasive avérée <i>Plante non indigène présentant actuellement dans le territoire considéré un caractère envahissant avéré à l'intérieur de communautés végétales naturelles ou semi-naturelles, et concurrençant des espèces indigènes ou produisant des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes</i>	Dessouchage mécanique : → Octobre à février , à faire de préférence sur sol humide → Dessoucher les arbustes mécaniquement → Récupérer les souches, les racines et les branches et les exporter en station d'incinération → Prévoir un enherbement dense pour concurrencer les semis de lauriers palme.
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i>	IA1i Plante invasive avérée	Dessouchage mécanique : → Octobre à février , à faire de préférence sur sol humide → Décapage en profondeur sur 1.5m (extraction des rhizomes) au droit du foyer ; → Récupérer les souches, les racines et les branches et les exporter en station d'incinération → Evacuation des terres contaminées pour incinération ou purger les terres envahies, les concasser et les bâcher (18 mois) ; → Remblaiement par des matériaux sains identiques aux couches évacuées (remblais du site) → Prévoir un enherbement dense. → Nettoyage minutieux des engins pour éviter la prolifération sur d'autres zones ;
Rhododendron pontique <i>Rhododendron ponticum</i>	IA1i Plante invasive avérée	Coupe de souche : → La méthode la plus efficace est la coupe des souches avec possibilité de les dévitaliser. Ne surtout pas arracher → Les souches seront recouvertes à terme de 2m de terre issue de la filière ISDI et de 30 cm de terre végétale → Le site sera ensuite reboisé d'espèces locales → Récupérer le bois et exporter en station d'incinération → Il sera également possible de gyrobroyer « finement » le bois coupé.



3.2 Faune

Pour l'évaluation des fonctionnalités, sensibilités et enjeux écologiques sur le site d'étude, une campagne de terrain a été réalisée le 8 avril 2021 de jour. Les groupes taxonomiques suivants ont été observés :

- Avifaune ;
- Mammifères;
- Entomofaune ;
- Malacofaune (gastéropodes)

Les conditions météorologiques lors de l'inventaire sont considérées comme « bonnes » pour l'observation des différents taxons. La journée était ensoleillée avec des températures un peu basses pour la saison 10-12°C. La fraîcheur des températures réduit l'activité de la plupart des insectes et des reptiles

Avifaune

Les individus ont été inventoriés par observations visuelles directes ou par écoute des chants nuptiaux (fin de période de reproduction). Les inventaires ont été effectués uniquement de jour. Les rapaces nocturnes n'ont donc pas été recherchés.

Tableau 3 : Liste de l'avifaune observée sur site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce protégée Nationalement	Déterminante ZNIEFF	Population en déclin
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	Art.3	-	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	-	-	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	-	-	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	-	Art.3	-	-
Merle noire	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	-	-	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	Art.3	-	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	Art.3	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	Art.3	-	X

Légende :

- « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».



Des comportements de nidification ont été observés pour le Geai des chênes en limite nord-est et pour la Fauvette à tête noire en limite sud-ouest. Ces derniers peuvent être considérés comme nicheur du périmètre d'étude.

Mammifères

L'étude a été menée par observation directe d'individus et par recherche d'éventuels cadavres sur site ou recherche de toutes autres traces (empreintes, débris de nourriture, gîtes, terriers, pistes, fèces, etc.). Ces recherches ont permis de mettre en évidence le passage de chevreuils européen et du renard roux sur le site.

Tableau 4 : Liste des mammifères observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce protégée Nationalement	Espèce Patrimoniale	Type d'observation
Chevreuil Européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	LC	-	-	Empreintes
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	-	-	Crottes

Légende :

- « **CR** : En Danger Critique d'Extinction » ; « **EN** : En Danger » ; « **VU** : Vulnérable » ; « **NT** : Quasi menacée » ; « **LC** : Préoccupation mineure » ; « **DD** : Données insuffisantes » ; « **NA** : Non applicable » ; « **NE** : Non Evaluée ».

Entomofaune

Ce taxon a été répertorié par recherche visuelle et/ou par capture au filet dans les zones favorables à leur cycle de vie : divers fourré et lisières de bois.

Tableau 5 : Liste de l'entomofaune observée sur site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce patrimoniale	Espèce introduite
Lépidoptères - Rhopalocères (papillons diurnes)					
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	LC	-	-
Piérède du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC	-	-
Robert le Diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC	-	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC	-	-
Hyménoptères					
Abeille noire	<i>Apis mellifera sp</i>	-	-	-	-
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>	-	-	-	-
Syrphe sp.	<i>Syrphus sp</i>	-	-	-	-

Légende :

- « **CR** : En Danger Critique d'Extinction » ; « **EN** : En Danger » ; « **VU** : Vulnérable » ; « **NT** : Quasi menacée » ; « **LC** : Préoccupation mineure » ; « **DD** : Données insuffisantes » ; « **NA** : Non applicable » ; « **NE** : Non Evaluée ».

Gastéropode

L'étude a été menée par observation directe d'individus dans des milieux propices (sous-bois, talus et lisières de bois) et par recherche de coquilles vides.

Tableau 6 : Liste des gastéropodes observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce protégée Nationalement	Espèce Patrimoniale
Escargot des jardins	<i>Cepaea nemoralis</i>	-	-	-	-
Escargot petit-gris	<i>Cornus asperum</i>	-	-	-	-

Légende :

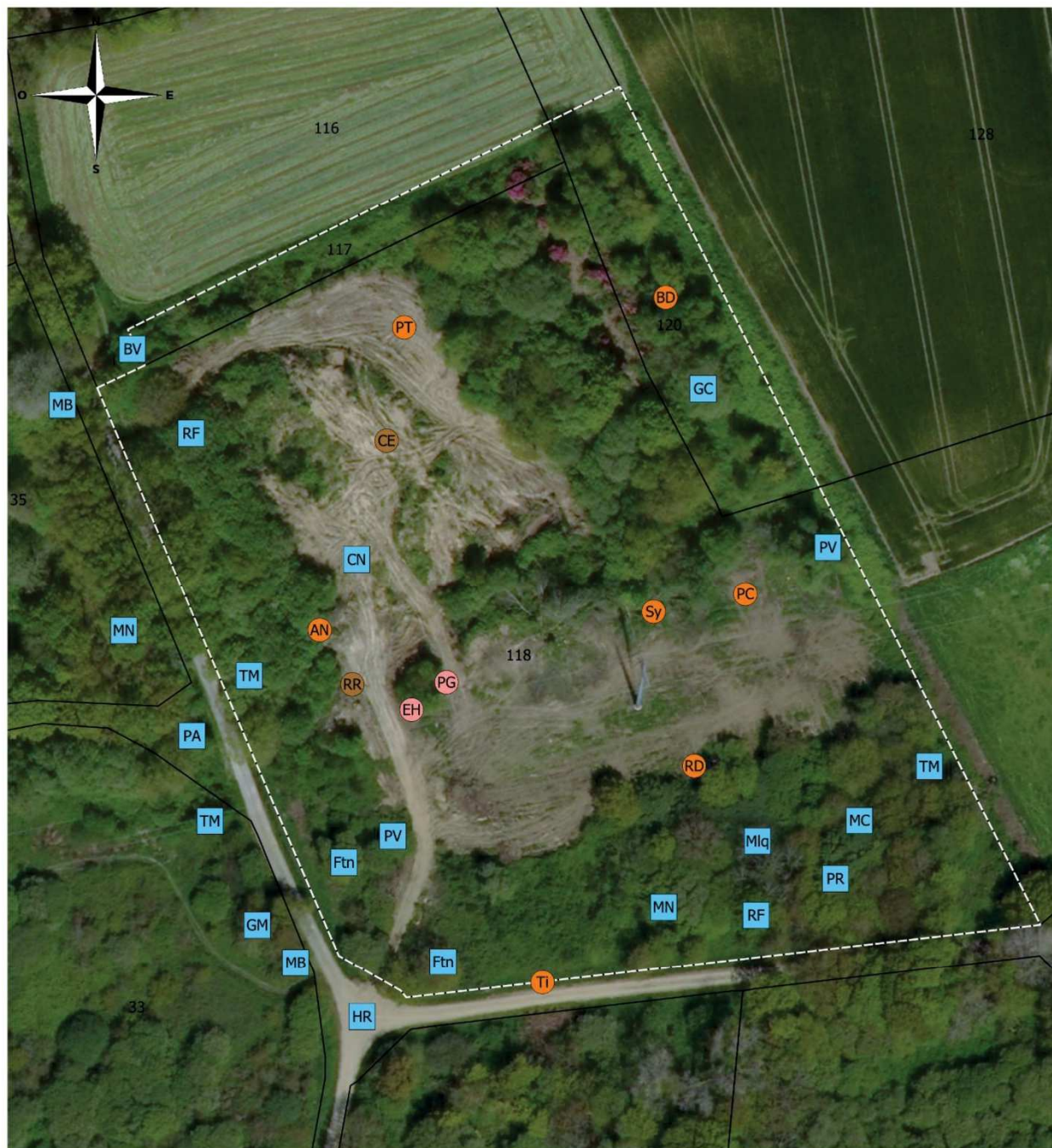
- « **CR** : En Danger Critique d'Extinction » ; « **EN** : En Danger » ; « **VU** : Vulnérable » ; « **NT** : Quasi menacée » ; « **LC** : Préoccupation mineure » ; « **DD** : Données insuffisantes » ; « **NA** : Non applicable » ; « **NE** : Non Evaluée ».

Aucune espèce faunistique patrimoniale n'a été observée sur le site.

Néanmoins 12 espèces avifaunistiques sont protégées nationalement et deux sont « nicheurs certains » sur le périmètre d'étude. Ainsi, aucun défrichage ne sera entrepris sur le site pendant la période de nidification (15 mars au 31 juillet).

Afin de conserver un intérêt paysager et écologique (faune et continuité écologique), il serait intéressant pour le projet de conserver un ourlet végétal en limite de site.





FAUNE

- Avifaune
- Mammifères

- Entomofaune
- Malacofaune



Avifaune

- BV Buse variable
- CN Corneille noire
- GC Geai des chênes
- GM Grive musicienne
- HR Hirondelle rustique
- Ftn Fauvette à tête noir
- MB Mésange bleue

- MC Mésange charbonnière
- Mlq Mésange à longue queue
- MN Merle noir
- PA Pinson des arbres
- PR Pigeon ramier
- PV Pouillot véloce
- RF Rougegorge familier
- TM Troglodyte mignon

Entomofaune

- AN Abeille noire
- BT Bourdon terrestre
- PC Piéride du chou
- PT Petite tortue
- RD Robert le diable
- Sy Syrph
- Ti Tircis

Mammifères

- CE Chevreuil européen
- RR Renard roux

Malacofaune

- EH Escargot des haies
- PG Petit-gris



Figure 2 : Carte de la faune observée (ECR Environnement, avril 2021)

Annexe 15 : Plan de surveillance de la qualité de l'air

MESURE DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Société Ouest Inerte -Site lieu-dit Lestrévignon à Landivisiau (29)

1. OBJECTIF DE LA PRESTATION

La société Apave Nord-Ouest SAS sera chargée de procéder à des contrôles pour évaluer la pollution environnementale. Cette mission sera réalisée hors accréditation COFRAC.

2. REFERENTIEL

Notre prestation sera réalisée dans le cadre :

- ✓ de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014, rubrique 2760-3.
- ✓ de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter du site,
- ✓ d'une démarche volontaire de l'entreprise.

3. CONTENU DE LA PRESTATION.

3.1 POINTS DE PRELEVEMENT CONCERNES

La localisation exacte des points de mesures sera définie une fois le projet terminé et en activité. La localisation des points de mesures sera validée par le client et les services de l'Etat avant l'intervention du technicien Apave.

- ✓ Point 1 : Témoin en amont du vent
- ✓ Point 2 : à définir
- ✓ Point 3 : à définir
- ✓ Point 4 : à définir

3.2 PROGRAMME DE MESURES ET D'ANALYSES

Le programme de mesures est détaillé dans le tableau ci-après :

Descriptif des points	Programme de mesures et d'analyse	Nombre et durée des essais
4 point(s) de mesures dont 1 témoin:	Prélèvement de retombées atmosphériques totales	Mise en place des dispositifs de prélèvement (collecteurs de précipitation de type OWEN durant une période de 1 mois (+/- 3 jours).

⁽¹⁾ Les matières minérales seront comptabilisées sans distinction entre verre, sable et autres matières minérales éventuelles.

3.3 APPAREILLAGE ET REFERENTIEL NORMATIF UTILISES POUR LES MESURES

3.3.1 PRELEVEMENT

Paramètres concernés	Norme	Méthode	Equipement
Retombées atmosphériques totales	NF X 43-014	Prélèvement passif par retombées sur jauges de dépôts.	Jauges de dépôt, pieds et paniers de support de jauges

3.3.2 ANALYSES

✓ Quantification :

Paramètres concernés	Norme	Méthode
Quantification des retombées atmosphériques totales (solubles et insolubles)	NF X 43-014	Par pesée après traitement de l'échantillon

Les résultats (dépôts secs) sont exprimés en milligramme de poussières par mètre carré et par jour aux emplacements des points de mesure.

Les relevés des conditions météorologiques à partir de la station météorologique la plus proche durant la période d'exposition seront : précipitations, vitesse et direction du vent.

Tout changement de méthode, soit du fait de la modification des normes ou des projets de normes, soit du fait d'une obligation réglementaire entraînera une renégociation du contrat.

4. COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Un rapport d'essai sera remis sous 5 semaines après réalisation des mesures sur site.

Dans ce rapport seront consignés :

- ✓ les conditions techniques de notre intervention,
- ✓ les travaux réalisés,
- ✓ Les relevés des conditions météorologiques à partir de la station météorologique la plus proche durant la période d'exposition seront : précipitations, vitesse et direction du vent.
- ✓ les anomalies et remarques éventuelles:
 - gel, neige, dépôts parasites,
 - manque ou trop plein d'eau (*dans le cas des prélèvements dans jauges de dépôts*)
- ✓ le descriptif ou la référence des méthodes de prélèvement et de traitement,
- ✓ les résultats de nos mesures et analyses,
- ✓ la comparaison des résultats par rapport à un référentiel choisi et fourni par le contractant.

5. DUREE DE L'INTERVENTION

La durée maximale de la mission est de 1 jour (voyage aller-retour depuis notre laboratoire, installation du matériel, mesures et démontage) : 0.5 journée pour la pose et 0.5 journée pour la dépose des plaquettes.

6. AMENAGEMENTS ET FOURNITURES A VOTRE CHARGE

Il appartient à votre établissement :

- d'assurer une activité permettant de réaliser les prélèvements dans des conditions de représentativité satisfaisantes, et dans les conditions prévues.
- de nous fournir les conditions de marche des installations durant les mesures.

1. OBJECTIF

L'intervention d'Apave a pour objectif la surveillance de la pollution par mesures de retombées atmosphériques totales sur des sites industriels, urbains ou ruraux, et pour des problématiques variées (protections de la population, des écosystèmes, des matériaux en milieu urbain, etc.).

2. OBJET

La prestation porte sur la quantification des retombées atmosphériques totales lors :

- d'études d'impact dans le cadre de sites industriels ou de travaux de génie civil,
- de points zéro avant implantation de processus industriels,
- de surveillance des ré-envols autour de stockages de pondéreux (minerais, charbons, etc.),
- de surveillance des activités autour de terrils, carrières, gravières,
- de surveillance autour d'activités industrielles spécifiques (aciérie, sidérurgie, métallurgie, cimenterie, incinération etc.).

3. REFERENTIELS

- **NF X43-014** : Qualité de l'air — Air ambiant — Détermination des retombées atmosphériques totales.
Échantillonnage — Préparation des échantillons avant analyses
- **Arrêté préfectoral du site.**

4. CONTENU DE LA PRESTATION

4.1 Mesures

La prestation comprend :

- la **mise en place de récipient de dépôts** en chaque point défini soit par le plan de surveillance (si site soumis), soit par l'Arrête Préfectoral, soit par le client et en tout état de cause conformément aux prescriptions de la norme NF X 43-014, permettant la détermination des retombées atmosphériques totales.

Afin de s'affranchir de retombées indépendantes de l'émetteur surveillé pour disposer d'un récipient témoin, il convient de choisir un emplacement dans un secteur non influencé par cet émetteur.

- la **quantification et la qualification par pesée et analyses en laboratoire** des retombées atmosphériques totales

Les analyses sont réalisées selon les normes en vigueur au moment de l'intervention.

Les analyses seront réalisés par un laboratoire sous-traitant qualifié par APAVE (le nom du laboratoire retenu est communicable sur demande à la commande).

Les consommables liés aux analyses sont préparés une seule fois dans le cadre de cette prestation.

4.2 Compte-rendu d'intervention

Un seul rapport d'essai est remis à l'issue de la prestation, sous format électronique selon le modèle standard APAVE.

Le rapport d'essai comprend :

- les informations liées au site (repère, numéro, etc...),
- les dates de début et de fin d'exposition,
- les anomalies et remarques éventuelles (gel, neige, dépôts parasites, etc...),
- le descriptif ou la référence des méthodes de prélèvement et de traitement,

- les résultats des mesurages.

Le délai pour la remise du rapport est à minima de 6 semaines à l'issue de l'intervention sur site.

5. CONDITIONS D'EXECUTION

L'exécution de la prestation nécessite une collecte passive des retombées particulières pendant une période de 15 jours à 1 mois maximum.

Le mois est la période de prélèvement conseillée dans les cas les plus fréquents où les retombées sont faibles.

Le dispositif de recueil des retombées atmosphérique totales (collecteur cylindrique ou de type jauge OWEN) est situé entre 1,5 et 2 mètres de hauteur dans une zone dégagée. Il est conseillé de retenir un emplacement dégagé et situé à une distance « D » par rapport à la hauteur « H » des obstacles environnants, tel que « D > 2H », et libre de tout obstacle dans toutes les directions, et au minimum dans la direction de provenances des retombées surveillées.

6. LIMITES

La rédaction d'un rapport par Apave indique la fin de sa mission. Toute demande du contractant, qu'elle soit spécifique ou engendrée par les documents énumérés ci-avant n'est pas comprise dans la présente offre.

7. AUTRES PRESTATIONS POUVANT ETRE PROPOSEES PAR APAVE

- Etudes de dispersion
- Etudes olfactométriques
- Contrôle réglementaire des rejets atmosphériques
- Assistance à la recherche de solution en cas de dépassement des valeurs
- Essais QAL2, AST, formation QAL3

Annexe 16 : Notice récapitulant les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement des opérations de transport, entreposage, manipulation ou transvasement de déchets

NOTICE RECAPITULANT LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR REDUIRE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE TRANSPORT OU DE MANIPULATION DES DECHETS, LES MODALITES D'APPROVISIONNEMENT

I. Mesures mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement des opérations de transport, entreposage, manipulation ou transvasement de déchets :

1. Circulation

Le risque lié au trafic routier sera très faible car l'accès au site est dégagé sur la voie publique d'accès au site.

Aucun véhicule ne peut donc être surpris par la sortie d'un camion. Toutefois, des panneaux pourront être installés pour signaler la sortie de camions.

2. Envol de poussières

Une piste en grave est prévue au droit du site afin que les camions puissent nettoyer leurs roues avant d'emprunter la RD230.

L'activité du site sera relativement peu génératrice de poussières. En cas d'envol de poussière (l'été éventuellement), on prévoit d'humidifier la piste d'accès au point de déchargement.

3. Bruit

La zone d'exploitation est construite à une distance de plus de 200 m de la première habitation dans un secteur à vocation agricole. L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, hautparleurs) est interdit.

Les engins utilisés sont conformes à la réglementation relative à l'insonorisation des engins de chantiers.

Le niveau sonore de référence est estimé à 40 dB.

A 200 mètres de distance, au niveau des premières habitations, le niveau sonore maximum ne dépassera pas 47 dB. Les niveaux admissibles de 70 dB ne seront pas atteints.

Des mesures seront mises en œuvre pour réduire les émissions sonores associées à l'activité de remblaiement :

- des consignes aux chauffeurs des engins et véhicules, visant l'arrêt moteur systématique lors d'immobilisations prolongées ;
- une limitation des signaux sonores avertisseurs au strict minimum. Concernant les signaux de reculs obligatoires pour les engins d'exploitation, leur intensité sera réglée dans le respect des dispositions à prendre en matière de sécurité. On pourra adapter le volume sonore de l'avertisseur de recul en fonction du niveau de bruit ambiant (5 dB de plus que le régime moteur de l'engin), ou bien, en période nocturne uniquement¹², un avertisseur de recul lumineux ;
- mise en place de créneaux horaires d'activité compatibles avec les exigences de tranquillité du voisinage ;
- piste d'accès des véhicules située sur l'est du site vers la D230 pour éviter la circulation dans les zones habitées ;
- le maintien d'une « ceinture végétale » autour du site permettra également d'amortir les bruits. Il s'agit des arbres existants en périphérie du site. Il est reconnu que les arbres servent à diminuer le bruit ambiant. En milieu urbain, on considère qu'une ceinture d'arbres de 30 mètres d'épaisseur réduit le bruit de 6 à 8 décibels. Une atténuation de 12 décibels correspond à une diminution de la sensation sonore de l'ordre de 50%. Les arbres, par la densité de leur feuillage, forment donc un rempart efficace contre les bruits.

¹² C'est-à-dire, de novembre à janvier, entre 8h00 et 8h30 et en soirée entre 17h30 et 18h00, périodes pendant lesquelles la luminosité est très limitée.

4. Rejets gazeux et odeurs

Les rejets gazeux sont essentiellement les gaz issus des pots d'échappement des véhicules circulant ou travaillant sur le site et dont l'effet est négligeable.

Du fait de la nature des déchets et de leur caractère inerte, il n'existe pas de risque de formation d'odeurs sur le site de stockage.

Aucun brûlage n'aura lieu sur le site de stockage.

5. Qualité des sols

La source éventuelle de pollution des sols est une fuite de carburant sur un de véhicule de transport ou de chantier.

Le chargeur sera équipé d'un kit anti-pollution afin de circonscrire rapidement une éventuelle fuite. En cas de pollution accidentelle, les terres seront immédiatement excavées et évacuées vers un centre adapté.

Aucun entretien d'engin ne sera réalisé sur le site. Il n'y aura pas de stockage de carburant sur le site.

6. Qualité de l'eau

On prévoit de mettre en place autour du site un fossé permettant de collecter les eaux de ruissellement vers une noue de stockage-régulation de 45.5 m³. Cette noue permet de réguler le débit de rejet au milieu naturel et de décanter les matières polluantes.

7. Incendie

Une source éventuelle d'incendie existe du fait de la présence d'engins de chantier et du stockage du bois et du plastique dans des bennes de stockage des déchets indésirables.

Deux extincteurs seront installés sur le site : un extincteur dans le bungalow et un extincteur en façade extérieure du bungalow. Ces extincteurs seront vérifiés annuellement.

Les camions sont équipés d'extincteurs.

L'entretien de la végétation des abords de la zone d'exploitation et notamment le débroussaillage des talus est réalisé deux fois par an afin d'éviter la diffusion d'un éventuel incendie.

Le risque de propagations aux déchets est donc faible.

II. Modalités d'approvisionnement et d'expédition :

1. Itinéraires

L'accès au site se fera par le sud-est de la zone, grâce à une piste d'exploitation carrossable depuis la D230. Une seule entrée sera aménagée pour accéder sur le site.

2. Horaires

Les horaires d'ouverture seront diurnes et l'exploitation se fera uniquement en semaine.

Les horaires du site seront :

Du lundi au vendredi : 8h – 18h

3. Matériels de transport utilisés

Ouest Inerte possède le matériel suivant, susceptible d'être utilisés sur le site et pour le transport des déchets inertes :

- 5 Semi-remorques : tracteur Man, benne Fruehauf, 44 tonnes
- 1 Camion 8x4 Ampliroll
- 4 Tracteurs remorques : tracteur Deutz, remorque Rolland, 18 à 21 tonnes, homologué 40 km/h
- 1 Porte-engins : 100 tonnes
- 1 Bull pousseur Liebherr 734 : 21 tonnes, lame orientable 4 m
- 1 Chargeuse Liebherr 556 : 23 tonnes, godet 3,5 m³, pneus pleins, avec peson
- 1 Chargeuse Hyundai HI770-9A : 25 tonnes, godet 4 m³, pneus pleins, avec peson
- 1 Pelle JCB 220 : 22 tonnes
- 2 Pelles JCB 240 : 24 tonnes

4. Limitation des vitesses sur le site en fonction des conditions météorologiques, etc.

La vitesse sur le site sera limitée à 10 km/h, pour limiter :

- d'une part, les risques d'accidents de la circulation au sein même du site ;
- d'autre part, l'envol de poussières lié à la remise en suspension des particules sous l'effet de la vitesse du passage des camions

III. Techniques d'exploitation et aménagements :

1. Procédure d'accueil des matériaux inertes

La procédure d'accueil des matériaux inertes sur le site obéira à la séquence suivante :

- transmission à l'exploitant du Document d'Acceptation Préalable dûment renseigné par le producteur de déchet avant la livraison ou au moment de celle-ci, ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets ;
- le contrôle visuel et olfactif du chargement par un opérateur de Ouest Inerte en charge du contrôle et ayant suivi une formation sur la conduite de l'installation de stockage de déchets inertes, dès l'entrée du camion sur le site, afin de s'assurer que le tri est correct et qu'il n'y a pas de présence de déchets non autorisés (amiante, plâtre, végétaux, odeur d'hydrocarbures suspecte ...etc...) :
 - si le chargement est jugé « non-conforme », le camion sera refusé et réorienté vers un centre de traitement adapté ;
 - si le chargement est jugé « conforme », le camion sera orienté jusqu'à l'aire dédiée aux apports de matériaux inertes indiquée par l'opérateur de Ouest Inerte en charge du contrôle et matérialisée (signalisation et/ou délimitation permettant de la situer) ;
- déchargement du camion sur l'aire dédiée aux apports de matériaux inertes précédemment indiquée par l'opérateur de Ouest Inerte en charge du contrôle et matérialisée (signalisation et/ou délimitation permettant de la situer) ;
- 2nd contrôle visuel et olfactif des matériaux inertes, « au sol », afin de vérifier la conformité du chargement avec le Document d'Acceptation Préalable, de s'assurer que le tri est correct et qu'il n'y a pas de présence de déchets non autorisés (amiante, plâtre, végétaux, odeur d'hydrocarbures suspecte ...etc...) :
 - si le matériau est jugé « non-conforme », celui-ci sera refusé, le motif sera indiqué sur le Document d'Acceptation Préalable qui sera signé par l'opérateur en charge du contrôle. Le camion sera alors rechargé et réorienté vers un centre de traitement adapté ;
 - si le matériau est jugé « conforme », celui-ci sera accepté et l'encadré « Acceptation des déchets » du Document d'Acceptation Préalable sera renseigné (mentionnant notamment : le code à six chiffres des déchets en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement, la quantité des déchets en tonnes, la date et l'heure) et signé par l'opérateur en charge du contrôle ;
- dans les 2 cas (refus ou acceptation), un exemplaire du Document d'Acceptation Préalable, dûment signé par l'opérateur de Ouest Inerte en charge du contrôle, sera transmis au producteur de déchets et aux éventuels intermédiaires ;
- pour sortir du site, le camion empruntera l'aire de circulation empierrée d'environ 100 mètres de longueur en bordure est du site (l'utilisation d'un bac de décrottage s'avère inutile) ;
- les éventuels déchets de bois, de métaux et de plastiques présents en faible quantité seront triés et mis en stockage provisoire dans les bennes dédiées à cet effet avant évacuation en filière adaptée ;
- enfin, les matériaux inertes seront mis en « stockage définitif » en zone d'enfouissement pour les déchets inertes ultimes à l'aide d'un engin de terrassement ou en « stockage temporaire » sur la zone des matériaux destinés à être recyclé concernant les bétons et briques valorisables.

2. Exploitation du site

L'exploitation du site se fera ensuite en deux grandes phases :

- Phase 1 : Remblaiement de la moitié nord du site depuis le point haut vers l'ouest puis vers le sud (exploitation sur approximativement 4 années) ;
- Phase 2 : Remblaiement de la moitié sud du site, selon l'axe nord-est sud-est, avec aménagement de la plateforme autour du pylône électrique en concertation avec RTE (exploitation sur approximativement 4 années).

Les matériaux inertes, déposés par les engins de transport sur la plateforme, seront régulièrement poussés par un engin de terrassement sur le versant en cours de remblaiement et seront nivelés.

Ceux-ci seront donc invariablement compactés, par couches successives, par le roulage répété des engins de transport de matériaux et des engins de terrassement à chenilles.

Le modelage des pentes périphériques n'excèdera pas 3H/2V (i.e. 75 % ou 34°) afin de garantir leur stabilité.

Celles-ci seront régalez de terre végétale et végétalisées au fur et à mesure de leur avancement pour renforcer leur stabilité.

Les pentes seront également plantées d'arbres d'essences locales après chaque phase.

Enfin, au terme de l'exploitation du site, un apport de terre végétale sera réalisé sur la plateforme finie et du ray-grass sera semé permettant un retour des parcelles à un usage agricole.

En accord avec RTE, la hauteur de l'exhaussement, sous le réseau électrique aérien traversant le site, sera limitée de 83.33 m NGF à l'est de la ligne à 82.96 m NGF à l'ouest de la ligne afin de toujours garantir et respecter la distance de sécurité de 5 m avec les câbles, et ce, durant toute la durée d'exploitation de l'ISDI mais également lors de l'usage agricole prévu après la cessation de l'exploitation du site.

3. Sécurité

Plusieurs mesures sont prévues pour prévenir tout risque relatif à la santé publique et au personnel, et notamment :

- des panneaux prévenant du danger et interdisant l'accès au public ;
- un portail verrouillé en dehors des heures d'ouverture du centre de stockage ;
- les engins sont munis des dispositifs de sécurité réglementaire.

En cas d'accidents, les dispositions prises seront divers moyens de prévention et de secours (moyen d'information du personnel, trousse de secours...).